

CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3841 - LUNDI 5 OCTOBRE 2020

## MÉMOIRE

Il y a 80 ans Brazzaville devenait  
la capitale de la France libre

Charles de Gaulle à Brazzaville

Le 24 octobre 1940, pour la première fois, le général De Gaulle foule le sol de Brazzaville, alors que la France, aux prises à l'occupation de l'armée allemande, est menacée dans son existence.

Le chef des forces françaises libres qui avait, le 18 juin, lancé depuis Londres, en Grande-Bretagne, l'appel à la résistance contre l'envahisseur trouve en Afrique et au Congo l'énergie nécessaire pour continuer la guerre contre les nazis. Il proclame Brazzaville capitale de la France libre et ne cessera de mobiliser en faveur de la libération au cours de ses nombreux voyages en Afrique et au Congo.

La suite des événements donne raison à Charles de Gaulle non sans remettre en question la présence des anciennes puissances coloniales dans les colonies. Nous commençons, à partir de ce numéro, la publication d'une série d'articles qui apportent un éclairage sur les faits marquants de cette histoire passionnante entre la France et l'Afrique.

Page 3

## DIPLOMATIE

Jean-Yves Le Drian s'entretient  
avec Jean-Claude Gakosso à Paris

A l'occasion d'un échange, le 2 octobre à Paris en France, les ministres français et congolais des Affaires étrangères ont passé en revue les questions économiques du Congo, notamment ses négociations avec le Fonds monétaire international bloquées aujourd'hui en raison de la crise

sanitaire causée par la Covid-19. Outre l'aspect économique, les deux personnalités ont évoqué l'invitation faite à la France de venir assister, au Congo, aux festivités du 80ème anniversaire du Manifeste du 27 octobre 1940 par le général de Gaulle à Brazzaville.

Page 2

## ARRONDISSEMENT DE DJIRI

Des quartiers exposés à la pénurie d'eau potable

La dégradation, depuis plusieurs années, des conduits d'eau de la société La Congolaise des eaux (LCDE) dans les quartiers « Trois Poteaux » et « Ibaliko », dans le 9ème arrondissement de Brazzaville pourrait priver, si rien n'est fait, les populations qui y habitent de cette denrée vitale. Menacées par le ruissellement des eaux à l'origine de la dégradation des voies, ces installations de LCDE constituent, pour les populations souvent privées d'eau potable, un souci majeur tant la dégradation de celles-ci rend difficile la circulation des personnes et des véhicules

Page 7



Le conduit a cédé au niveau de l'arrêt Momboti ; l'avenue principale ce 3 octobre en matinée Adiac

## FLUX COMMERCIAUX

Baisse du trafic sur la Sangha

Le flux des véhicules transportant les denrées alimentaires et autres biens de première nécessité dans localités situées de l'autre côté de la rivière Sangha, dans le département éponyme, a considérablement baissé, à cause de la fermeture momentanée de la circulation des poids lourds sur l'axe Ketta-Sembé. « Avant l'effondrement d'une

partie de la route, on pouvait enregistrer au moins trente véhicules par jour pour la traversée de Ouesso vers Pokola et d'autres localités. Depuis que la route a cédé, nous ne pouvons enregistrer que dix traversées au plus par jour », a expliqué un matelot du bac.

Page 5

## ECLAIRAGE PUBLIC

Les lampadaires solaires défectueux

Depuis plusieurs années, les lampadaires solaires installés dans certaines artères de Brazzaville, pour éclairer les voies publiques et lutter contre l'insécurité, sont devenus

défectueux. Les habitants des quartiers concernés en appellent à la responsabilité des autorités municipales pour leur entretien. « Aucun lampadaire solaire ne fonc-

tionne ici. Les autorités sont venues nous les installer, elles ne songent pas à les entretenir. On a même peur de circuler la nuit », s'est plaint un riverain.

Page 5

## Éditorial

Prise de bec en haut lieu

Page 2

## ÉDITORIAL

## Prise de bec en haut lieu

Le décalage horaire entre l'Afrique et l'Amérique du nord est si important (six heures selon les régions) qu'il a fallu à ceux qui, sur le continent noir, s'intéressaient au rendez-vous opposant les deux candidats en course pour la Maison-Blanche, Donald Trump et Joe Biden, veiller tard la nuit de mardi à mercredi dernier pour espérer en connaître l'issue. La chaîne publique française, France24, en a assuré la retransmission en direct avec traduction en français pour le bonheur des observateurs francophones de la scène du pays de l'Oncle Sam. Sauf cas de force majeure, ce round, le premier d'une série de trois, sera suivi de deux autres prévus entre les deux concurrents dans le cadre de la présidentielle du 3 novembre prochain.

Dès la fin du débat, comme il fallait s'y attendre, analystes et spécialistes de la politique des Etats-Unis ont pris le relais du direct pour décortiquer la mise en scène du jour. Ils ont globalement invoqué un face-à-face tendu, certains l'ont simplement qualifié de chaotique. Pouvait-il en être autrement ? En a-t-il été autrement par le passé aux Etats-Unis ou ailleurs dans ce genre d'exercice ? On se souvient du face-à-face entre François Mitterrand et Jacques Chirac en 1988 quand le premier, pour tenter de garder une longueur d'avance psychologique sur son adversaire en tant que chef de l'Etat sortant, continuait de le nommer Monsieur le Premier ministre. On n'a pas non plus oublié le duel télévisé entre Nicolas Sarkozy et François Hollande en 2012 quand le second s'est saisi d'un « si je suis président » laissant le temps au premier de constater qu'il perdait la bataille de la rhétorique.

Tout compte fait, un débat mettant aux prises deux acteurs préoccupés par le pouvoir est l'occasion donnée à chacun de faire parler sa propre personnalité. Dans le cas de celui qui a opposé Donald Trump et Joe Biden, il y a d'un côté un président sortant sûr d'avoir rendu sa grandeur à l'Amérique depuis quatre ans qui croit que ses compatriotes ne lui refuseront pas un second mandat. De l'autre, un vieux routier de la politique dont les huit années passées à arpenter les couloirs de la Maison-Blanche comme vice-président des Etats-Unis croit disposer des atouts nécessaires pour battre un adversaire qu'il juge très peu à la hauteur de sa tâche. Le prochain débat entre eux pourrait ne pas s'éloigner du premier en termes d'attaques personnelles. En Afrique ou ailleurs, le pouvoir est toujours quelque chose d'excitant.

Les Dépêches de Brazzaville

## DIPLOMATIE

## Jean-Yves Le Drian s'entretient avec Jean-Claude Gakosso

Le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, s'est entretenu au Quai d'Orsay, vendredi 2 octobre, avec son homologue, Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger.

Cet entretien tenu à huis clos s'inscrit dans le cadre des consultations périodiques entre le Congo et la France. Les grandes lignes ont été révélées par la suite à la presse par Jean-Claude Gakosso dans la Salle Verte de l'ambassade du Congo en France.

Il a été question, entre autres, de passer en revue les questions économiques relatives aux négociations du Congo avec les institutions financières telles que le FMI. A l'ordre du jour également, l'invitation faite à la France de venir assister, au Congo, aux festivités du 80ème anniversaire du Manifeste du 27 octobre 1940 par le général de Gaulle à Brazzaville. Pour justifier cette invitation, le ministre congolais a rappelé un pan particulier de l'histoire com-

mune entre le Congo et la France : « Les gens semblent avoir oublié que les indépendances elles-mêmes ont été précédées par un fait majeur ! Ce fait constitue en réalité une véritable tragédie dans l'histoire de la France : c'est le débâcle de 1940. Un homme se lève pour dire qu'il n'accepte pas le déshonneur. Après avoir échoué en Algérie et à Dakar, c'est seulement en Afrique Equatoriale française, à Brazzaville, que la France réfugie en quelque sorte son honneur ».

Son homologue partage le même point de vue sur ce rappel historique posé à l'époque par le général de Gaulle : Le Manifeste relatif à la direction de l'effort français dans la guerre, lancé de Braz-

zaville, le 27 octobre 1940.

Jean-Yves Le Drian conduira la délégation française aux célébrations qui auront lieu à Brazzaville, justifiant l'amitié et les bonnes relations entre les deux pays. En marge mais parallèlement à ces festivités au Congo, Thierry Tassez, maire de Verquin, en région Hauts-de-France, organisera une semaine culturelle sur le même événement mémoriel. Cette ville abrite une stèle dévolée l'année dernière en présence de Bienvenu Okiemy, conseiller diplomatique du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gusso, un monument dédié à la capitale de la France libre et en hommage aux combattants africains de la Seconde Guerre mondiale.

Marie Alfred Ngoma

## PARLEMENT

## Les personnes handicapées sollicitent la révision de la loi de 1992

Reçu par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, le 2 octobre, le secrétaire exécutif permanent du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, Jean de Dieu Goma, a souligné la nécessité de réviser la loi régissant cette couche défavorisée au niveau du pays.

Au cours de ces échanges, Jean de Dieu Goma qui mène depuis quelque temps un plaidoyer auprès des institutions de la République a indiqué qu'il faudrait adapter la loi n° 009/1992 du 22 avril 1992 portant statut, protection et promotion de la personne handicapée, par rapport aux enjeux internationaux. « Les parlementaires africains ont adopté, en octobre 2019, une loi-type qui oblige à chaque Etat de pouvoir revisiter sa loi si jamais le pays en avait. Nous avons une loi, n°009-92 du 22 avril 1992, qui a été élaborée à une certaine époque, mais aujourd'hui, l'environnement a changé, les enjeux internationaux ont changé, il faut l'adapter », a expliqué le secrétaire exécutif permanent du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap à la presse.

Selon lui, la démarche ne consiste pas à adopter une nouvelle loi, mais à modifier celle existant qui comporte également des éléments importants. Il s'agit donc, a-t-il poursuivi, de l'étouffer par rapport aux orientations des parlementaires africains. « Nous sommes venus solliciter le concours du président de l'Assemblée nationale pour qu'il nous aide à apporter cette loi au niveau du Parlement », a-t-il ajouté.

Profitant de cette audience, Jean de Dieu Goma a présenté au président de l'Assemblée nationale les problèmes que vivent les enfants handicapés dans les écoles spécialisées. Il s'est, en effet, dit inquiet de la réussite de la rentrée scolaire 2020-2021 au niveau des écoles spécialisées qui traversent, selon lui, des situations très difficiles. « Nous ne cesserons

de le dire, nous sommes pratiquement à la veille de la rentrée scolaire, nous qui gérons ce genre de questions, on s'interroge si ce sera une réussite au niveau des écoles spécialisées. Souvent, je prends l'exemple de Pointe-Noire où l'école qui a été montée se trouve dans un état de délabrement », a-t-il déploré.

Il a, par ailleurs, souligné l'importance d'élaborer un plan d'urgence consistant à solliciter des autorités une aide pour les écoles spécialisées pour bien amorcer la prochaine rentrée scolaire. Ceci contrairement aux années antérieures. « Nous savons que les problèmes sont nombreux mais il y a certains qui pourront être régis par la loi que le Parlement accepte de porter », a conclu Jean de Dieu Goma.

Parfait Wilfried Douniama

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Méline Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-  
donnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -  
Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

## PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,  
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,  
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,  
Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,  
Sylvie Addhas

## Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

## Commercial Pointe-Noire :

Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :  
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,  
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo  
IMPRIMERIE  
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Ely Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),  
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service),  
Eustel Chrispain Stevy Oba,  
Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo  
Tél.: 06 700 09 00  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## DE GAULLE ET BRAZZAVILLE

# L'histoire ne ment pas

Le mérite des événements qui structurent l'histoire des hommes et des nations est qu'ils ne peuvent pas se mentir à eux-mêmes. Ils sont souvent malmenés par le récit de ceux qui les rapportent, comme témoins oculaires ou non, ils subissent les contraintes du contexte dans lequel ils sont délivrés et sont parfois influencés par la position du narrateur. Les faits, il est vrai, sont récalcitrants, ils portent en eux quelque chose d'inguérissable qui les dresse contre toute tendance à la dissimulation. Comme on dit, les faits sont têtus.

Dans la seconde moitié de ce mois d'octobre 2020, les célébrations qu'abritera Brazzaville en lien avec le général de Gaulle s'inscrivent dans cette thématique de l'histoire qui ne perd pas la mémoire. Celle qui a fait de la capitale du Congo, tour à tour, capitale de l'Afrique Equatoriale Française, en 1901, et capitale de France libre de 1940 à 1944. Libre ? Le mot est lâché. Soixante-ans après les indépendances africaines obtenues, parfois de haute lutte contre le colonisateur, il ne fait pas de doute que les langues se délient sur le fait de voir les anciennes colonies françaises d'Afrique sublimer les dirigeants français qui, comme Charles de Gaulle et bien d'autres, représentaient et parlaient à l'époque au nom et dans l'intérêt de l'empire colonial.

Il faut pourtant croire en la force du mot liberté, car il est difficile de ne pas en référer comme souffle de vie. Confronté lui-même à l'occupation de son pays par les Allemands, Charles de Gaulle établit vite le lien entre la vie, telle qu'on l'envisage là où l'on espère la vivre tranquillement et l'humiliation que l'occupant vous fait subir, les leçons de bonne conduite qu'il vous inflige en échange de votre résignation. De Gaulle ne put supporter cela. Il se refugia à Londres, en Grande-Bretagne, et organisa la résistance contre les nazis. Mais c'est à Brazzaville, au cœur de l'Afrique centrale, que le chef des forces françaises libres trouva le relais à son immense sursaut d'orgueil. Un relais qui s'est avéré payant pour l'empire



Il y a 60 ans, à Brazzaville, le général de Gaulle posait les jalons de la décolonisation de l'Afrique noire/AFP

: en tout, des dizaines de milliers d'hommes mobilisés dans les territoires africains pour la cause française, la cause de la liberté, si on ose dire. Entre le 18 juin 1940, jour où de Gaulle appelle à la résistance depuis Londres, et le 24 octobre 1940, le jour de son arrivée à Brazzaville, quatre mois se sont écoulés durant lesquels il s'organisait. C'est à l'occasion de ce voyage en terre congolaise qu'il crée le Conseil de défense de l'Empire français. L'histoire nous enseigne qu'alors, de concert avec les alliés, l'Afrique se mobilisa aux côtés de la France pour la libérer des griffes de la puissante armée hitlérienne ; que cette Seconde Guerre mondiale, comme la

première qui eut lieu entre 1914 et 1918, a broyé tant de vies noires ; que finalement, même s'ils ont continué à perpétuer l'injustice à l'égard des soldats africains, les fameux tirailleurs sénégalais, ceux dans les pays coloniaux pour qui la couleur de la peau était l'élément déterminant pour connaître de la valeur d'un homme se trompaient lourdement ; que passablement, entre 1939 et 1945, sans l'Afrique Paris serait, peut-être, définitivement Pris.

Dans les tranchées, Blancs, Noirs et Jaunes ont vécu les mêmes tourments et les mêmes jubilations. Au combat, ils ont entendu les mêmes cris de douleur quand l'un d'eux était blessé, les mêmes gémisses-

ments quand un soldat fauché dans sa tranchée n'était plus en mesure de revenir à la vie. Ils ont appris à comprendre la vie comme étant un séjour complexe où entre eux, les hommes se soupçonnent parfois pour rien. Un déclic s'est produit, dès lors, dans la pensée du chef des forces françaises libres. Après la fin de la guerre, même si cela attendra quelques années encore, il n'y avait à la vérité plus lieu de réinviter quelque autonomie des ex-colonies dans le cadre d'une communauté des biens et des idées avec l'ancienne métropole. Il était impossible qu'un tel projet prospère. Après tout, l'empire français avait gardé sa tutelle pendant beaucoup trop longtemps sans apporter aux colonies la dignité qu'il leur avait promise des siècles durant.

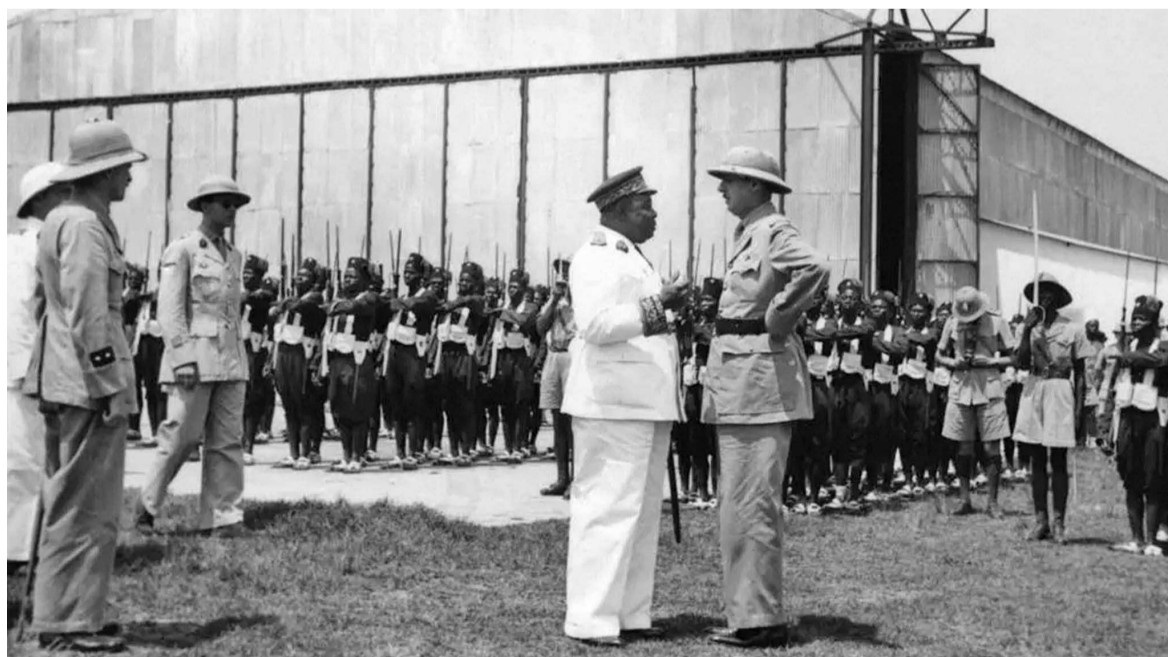
Quand il foule le sol de Brazzaville pour la première fois, le 24 octobre 1940, le général de Gaulle est évidemment préoccupé par la mobilisation des troupes pour combattre l'invasisseur. Il a pu compter sur l'engagement des peuples d'Afrique qui contribuèrent, l'histoire le reconnaît, à la libération de Paris, le 25 août 1944. Sentant venir la débâcle de l'Allemagne nazie et aussi celle des empires coloniaux, le chef des forces françaises libres avait compris que le rassemblement autour de l'idée d'une grande

communauté franco-africaine ferait peut-être long feu. La soif de liberté qui étreint les peuples laissés longtemps sous le joug colonial était plus forte.

Du temps a passé entre la conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944) et les premières indépendances africaines, dont celle de la Guinée de Sékou Touré, le 2 octobre 1958. La série s'est poursuivie comme le montre la vague des indépendances de 1960 grâce à laquelle, en dehors de l'exception algérienne (l'Algérie n'obtient son indépendance qu'en 1962), presque toutes les colonies françaises d'Afrique accèdent à leur souveraineté. Nul n'a oublié que l'esclavage et la colonisation ont été des moments douloureux pour les peuples d'Afrique et que la relation entre les ex-puissances coloniales et leurs anciennes colonies n'a jamais été un long fleuve tranquille. Se souvenir du temps qui passe est une manière d'assumer ce passé commun sans animosité car nul, dans l'un ou l'autre camp, ne peut prétendre à lui tout seul réparer les torts que ces périodes ont causés de part et d'autre.

Célébrer les 80 ans de la déclaration de Brazzaville capitale de la France libre consiste à rappeler la place exceptionnelle que la capitale du Congo a tenue au moment où la France, menacée dans son existence, s'est unie pour sa liberté. Cela se résume aussi à la volonté de Brazzaville de montrer que le souffle de liberté parti d'Afrique est un bien universel. Ceux qui s'inscrivent en faux dans ce discours se demandent, en toute logique, et c'est leur droit, s'il en valait la peine. Ceux, par contre, qui pensent que l'histoire mérite toujours d'être récitée sont d'avis que le Congo et les autres pays de la sous-région engagés dans ces commémorations avec la France sont animés par l'exigence morale et même intellectuelle de partager un souvenir qui fonde son actualité dans la consolidation des libertés et du respect réciproque entre les peuples. La colonisation est bien finie, chacun le sait, mais la coopération est bien là. Avec ses exigences et donc parfois aussi ses émotions.

**Gankama N'Siah**



Un face-à-face entre le gouverneur général Félix Eboué (G) et le général Charles de Gaulle (D) à Brazzaville. Photo prise en avril 1941. STF/AFP

**Annnonce 1 :**

Dans le cadre du projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Filière Piscicole au Congo (RECAFIP phase 2), projet cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement), projet mis en œuvre par l'APDRA pisciculture paysanne et le FPGR (Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux),

**Le FPGR recrute :**

-4 animateurs/trices conseiller-piscicoles : niveau bac+2 en agronomie ou diplôme similaire. Postes basés à Madingou dans la Bouenza avec déplacement fréquents dans le Pool, la Lekoumou.

-1 animatrice genre : niveau bac+2 en agronomie ou diplôme similaire. Poste basé à Madingou dans la Bouenza avec déplacement fréquents dans le Pool et la Lekoumou.

-1 assistant administratif et financier : niveau bac+2 en économie, comptabilité ou diplôme similaire. Poste basé à Louingui dans le Pool avec des déplacements prévus à Brazzaville et à Madingou.

-1 chauffeur : Niveau BEPC ou BT ou diplôme similaire. Poste basé à Madingou dans la Bouenza avec déplacement fréquents dans le Pool et la Lekoumou.

-Bonne capacité à travailler en milieu rural, la conduite de la moto est un atout.

CV à envoyer simultanément aux trois adresses mails suivantes : fpgr\_ong@yahoo.fr , f.rouland@apdra.org et d.bambara@apdra.org avant le 15 octobre 2020

**Annnonce 2 :**

Dans le cadre du projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Filière Piscicole au Congo (RECAFIP phase 2), projet cofinancé par l'Union européenne et l'agence Française de Développement), projet mis en œuvre par l'APDRA pisciculture paysanne et le FPGR (Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux),

**L'APDRA pisciculture paysanne recrute :**

-1 Responsable administratif et financier (RAF): niveau bac+3 en économie, comptabilité ou diplôme similaire. à Poste basé à Madingou dans la Bouenza avec des déplacements fréquents à Brazzaville.

Capacité à travailler sous pression, bonne maîtrise de Microsoft office en particulier Excel et PowerPoint. Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

CV à envoyer simultanément aux trois adresses mails suivantes : fpgr\_ong@yahoo.fr , f.rouland@apdra.org et d.bambara@apdra.org avant le 15 octobre 2020

**DAO relatif :**

À la Sélection d'une agence immobilière ou d'un cabinet d'Avocats ou de Notaires pour la cession des biens LCB Bank

- Date limite pour le dépôt des offres : 26 octobre 2020 à 15 h 30

- Lieu de retrait des DAO : Direction de la Logistique siège LCB Bank. Avenue Amilcar Cabral Centre-Ville BP, : 2889

-Condition de retrait du DAO : 100.000 FCFA

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

## Des lampadaires solaires installés à Brazzaville ne fonctionnent plus

Destinés à éclairer les voies publiques et lutter contre l'insécurité, dans certains quartiers de la capitale, les panneaux solaires sont devenus défectueux. Les habitants des quartiers concernés en appellent à la responsabilité des autorités municipales pour l'entretien de ces lampadaires.



Un lampadaire solaire défectueux sur l'avenue «Dalettes»(Talangai)/Adiac

L'avenue de l'Intendance, située entre les quartiers Ouenzé et Talangai, est l'une des localités bénéficiaires du projet d'éclairage public à base des panneaux solaires depuis plus de cinq ans. C'est aussi le cas pour une partie du quartier Mpila, la zone du marché Texaco (Tsiémé), de la rue Eko (de l'avenue Marien-Ngouabi jusqu'à Petit-chose), dans l'arrondissement 6 Talangai. Ces poteaux solaires n'éclairent pratiquement plus, les ampoules sont grillées.

Franck, la trentaine d'années d'âge révolue, est tenancier d'un salon de coiffure sur l'avenue de l'Intendance « Dalettes ». Il n'arrive pas à bien travailler le soir, puisque les poteaux solaires, installés le long de cette avenue, ont cessé de fonctionner. Sur cet axe, les piétons sont éclairés par des véhicules, les lumières des caves et boutiques. « Peu de clients viennent le soir. Ils ont peur des «bébés noirs», les petits bandits qui sillonnent le quartier », déplore ce jeune coiffeur.

Un peu plus loin, vers le marché Texaco, c'est le même désarroi chez Sylvia Ondzé, vendeuse de grillade. « *Aucun lampadaire solaire ne fonctionne ici. Les autorités sont venues nous installer les poteaux, elles sont incapables de les entretenir. On a même peur de circuler la nuit* », lance-t-elle.

Sur l'axe Moukondo-Mazala, dans le quatrième arrondissement, les lampadaires solaires installés depuis une dizaine d'années n'éclairent quasiment plus. Il devient difficile de circuler le soir, ni en voiture, ni à pied, dans cette partie de la capitale. De nombreux cas d'accidents de circulation enregistrés au cours de ces dernières années sont dus à l'absence de l'éclairage public. Pour les habitants, l'obscurité est en partie à l'origine de la montée du banditisme dans la localité. Dans son programme d'actions prioritaires 2020, la marie de Brazzaville s'est engagée à renforcer le système d'éclairage public, en vue d'améliorer le cadre de vie de la population et lutter contre le phénomène d'insécurité. Les travaux de réhabilitation des poteaux électriques ont commencé notamment à Ouenzé et Talangai, respectivement dans les cinquième et sixième arrondissements de la ville capitale.

Pour la population, cette solution n'est pas viable dans les quartiers confrontés aux coupures intempestives de courant.

**Fiacre Kombo**

## TRANSPORT

## Trafic en baisse sur la Sangha

Le flux des véhicules transportant les denrées alimentaires et autres biens de première nécessité dans les localités situées de l'autre côté de la rivière Sangha dans le département éponyme, a considérablement baissé.



Un véhicule de livraison en provenance de Pokola pour Ouessou

Les conséquences de la fermeture momentanée de la circulation des poids lourds sur l'axe Ketta-Sembé, du corridor d'intégration sous-régionale reliant le Congo au Cameroun, se font sentir. « *Avant l'effondrement d'une partie de la route, on pouvait enregistrer au moins 30 véhicules par jour pour la traversée de Ouessou vers Pokola et d'autres localités jusque dans le département de la Likouala. Mais depuis l'effondrement du tronçon qui est en réparation, nous ne pouvons enregistrer que dix traversées au plus par jour* », a expliqué un matelot de l'équipage du bac qui assure les navettes sur la rivière Sangha en partance de Ouessou.

Les prix varient selon les véhicules et la distance, précise-t-il. Pour les localités de la Sangha, notamment Pokola ou Kabo juste à côté, il y a des véhicules qui paient 75.000CFA, 100.000CFA alors que Enyelle, Dongou ou Epena, dans le département de la Likouala, les montants varient entre 178.000CFA et 268.000CFA. Les prix concernent les véhicules transportant les denrées, du carburant et autres biens de première nécessité. Les moyens de transport de personnes, commerçants ou non, font également partie.

La diminution des navettes implique la réduction des recettes. Aussi, il y a à l'heure actuelle des poids lourds transportant les

denrées alimentaires, boissons et autres marchandises, du Cameroun vers le Congo, qui sont garés à Ntam. Les commerçants auront du mal à s'approvisionner et la rupture de certaines denrées sera constatée à Ouessou et dans d'autres localités limitrophes tout comme dans celles du sud du Cameroun qui s'approvisionnent de certaines denrées venues du Congo, dont le cacao.

Le souhait des populations et des commerçants est que les travaux de réaménagement, en cours, d'une déviation en attendant la finalisation de la réhabilitation de la partie effondrée du tronçon ne connaissent pas de retard.

**Rominique Makaya**

## FOIRE AUX PLANTS

## Environ cent dix-mille pépinières exposées à Brazzaville

La ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, a ouvert le 2 octobre à Brazzaville la 4e édition de la foire aux plants. Cette activité connaît la participation, pour le site de Brazzaville, de 17 exposants qui vont présenter une diversité d'espèces forestières, fruitières ornementales, médicinales et fourragères, toutes espèces confondues estimée à 110.000.

Célébrée cette année sur le thème : « *J'achète un plant pour mon avenir et celui de la planète. J'achète un plant et je participe à la journée nationale de l'arbre* », cette initiative a pour objectif, entre autres, de promouvoir et faire connaître au grand-public le métier de pépiniériste, informer le public sur le circuit d'approvisionnement en plants divers, fédérer la filière de production des plants autour d'un événement commun de valorisation de la production locale, enfin rapprocher les producteurs des acheteurs.

« *Afin d'aider les horticulteurs à*

*tendre vers le professionnalisme, cette édition connaît l'adoption de la charte des exposants et la mise en place d'un outil de suivi des acheteurs des plants, en vue de s'assurer de leur mise en terre. Une autre particularité de cette édition est l'introduction d'un stand avec des espèces fourragères, au profit des projets de pâturages des éleveurs* », a indiqué le coordonnateur par intérim du Programme national d'afforestation et de reboisement, François Mankessi.

Selon la ministre de tutelle, la foire aux plants représente désormais un rendez-vous entre pro-

ducteurs et acheteurs de plants d'espèces diverses. Elle traduit également la volonté du Congo à consolider ses engagements relatifs à la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité, pris au niveau national et international.

« *La 4e édition est donc un appel à la consolidation de la dynamique de popularisation de la journée nationale de l'arbre et constitue une opportunité pour la mobilisation de tous, autour de la question cruciale de végétalisation des zones sensibles de nos cités en proie aux érosions* », a-t-elle déclaré, invitant les acteurs à saisir l'occasion pour faire la promotion de leurs produits.

Rappelons que lors des trois premières éditions, les courbes de visiteurs, acheteurs ainsi que du chiffre d'affaires ont été croissantes. Outre son caractère attractif (18.584 visiteurs), les trois éditions passées avaient enregistré une recette globale estimée à 45.854.600 FCFA.

Outre Brazzaville, cette 4e édition qui a connu la présence du ministre de la Recherche scientifique et le maire de Brazzaville se déroule également à Pointe-Noire, Dolisie (Niari) et Oyo (Cuvette).

**Lopelle Mboussa Gassia**



La visite des stands à plants

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET: AMI N° 001

No: PI-AMI-001-LNSP-CGMP-2020

### RÉALISATION DU PLAN ARCHITECTURAL DES IMMEUBLES AFFECTÉS DE POINTE NOIRE

Le Laboratoire National de Santé Publique a obtenu du Budget de l'Etat congolais des fonds, pour son budget d'investissement exercice 2020, et souhaite allouer une partie à l'exécution de son projet immobilier qui a pour objectif de concevoir et construire un laboratoire de référence afin de créer un lieu prestigieux, durable, conforme, certifié et labélisé pour accueillir des chercheurs et des patients dans un environnement de travail privilégié dans la ville de Pointe-Noire. Cet endroit riche d'organisations sera dédié à la santé et au bien-être de la population.

Le programme ainsi que l'esquisse du projet seront rendus disponibles uniquement aux cabinets présélectionnés afin de permettre l'établissement de leurs offres financières. Ainsi, le Laboratoire National de Santé Publique lance un avis à recrutement d'un Cabinet d'Architecte(s) et dont les missions et le profil sont décrits ci-dessous :

#### Mission complète de Maitrise d'œuvre :

En collaborant avec les représentants de la Maitrise d'ouvrage, le Cabinet d'architectes sera chargé de la Maitrise d'œuvre complète (projet à concevoir sur la base de l'étude de faisabilité et de programmation fourni par le Maître d'Ouvrage du projet de construction); en fournissant tous documents écrits et graphiques utiles et nécessaire tant qu'aux phases d'avant-projet-détaillé, de constitution des dossiers de consultation des entreprises et de direction des marchés de travaux, jusqu'à l'assistance aux opérations de réception.

\*Vous élaborez le cas échéant, les documents techniques nécessaires aux compléments des pièces au permis de construire, d'aménager, de rénover ou modificatif et autres déclarations demandées par le service de l'urbanisme en cours de marché de travaux (autorisation préalable est un acquis du MOAD).

Ci-après la liste non-exhaustive des missions.

- 1) Les études d'avant-projet-détaillé ou APD;
- 2) L'établissement des dossiers de consultation des entre-

prises ou DCE;

3) L'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du contrat de travaux ou ACT;

4) Les études d'exécution de la maîtrise d'œuvre (EXE) ou l'examen de la conformité au projet de celles qui ont été faites par l'entrepreneur (VISA);

5) La direction de l'exécution du contrat de travaux ou DET;

;

6) L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC);

7) L'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement (GPA).

Par ailleurs, en missions complémentaires

\*Vous suivez auprès du certificateur HQE, des sapeurs-pompiers et fournisseurs les processus de validations des audits de certification et des conformités des locaux et des équipements tant sur le plan technique qu'ergonomique.

\*Vous assurez avec la MOA le bilan pour les opérations d'exploitation et de commissionnement.

#### Profil recherché :

Cabinet d'Architectes ou Architecte libéral(e), inscrite(e) à l'Ordre des Architectes du CONGO (OAC), depuis moins de 15 ans justifiant d'une expérience professionnelle dans le pays et ayant réalisé au moins un projet certifié NF-Hqe ou un projet en cours de certification.

\*Vous maîtrisez parfaitement le développement durable appliqué au secteur du bâtiment mais aussi les modalités d'application des règles de conception des ERP et en particulier des structures sanitaires ainsi que les principes du droit à la construction selon les normes et les réglementations françaises.

\*Vous êtes capable de conduire un projet en Maîtrise d'œuvre complète et d'en assurer la certification NF-HQE par l'organisme CERWAY.

\*Vous faites preuve d'un esprit de synthèse et d'analyse.

Vous êtes à l'aise avec l'outil informatique (DAO) que vous maîtrisez parfaitement

\*Disponible, organisé(e), et méthodique, vous êtes capable d'être mobilisé(e) sur un projet à longue durée.

\*Vous justifiez d'une expérience réussie sur un projet similaire et sur une opération de construction de bâtiment durable.

Cette offre vous intéresse ? Déposez vos offres aux adresses mails ci-dessous au plus tard le 16 octobre 2020 à 12H00.

L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est :

Bureau : Laboratoire National de santé Publique  
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple centre-ville  
République du Congo  
Téléphone : (00 242) 06 658 55 27 / 06 666 51 78  
E-mail: fabien.niama@gmail.com/  
justinbayeckolanguouma@yahoo.fr

#### N.B. :

°Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (SQC) telle que définie dans le règlement de la consultation incluse dans le dossier type de passation de marchés de prestations intellectuelles version 2011.

°Cet avis à manifestation tient compte des prescriptions du code des marchés publics et textes d'application / Décret n°2009-156 de Mai 2009

Fait à Brazzaville, le 01 octobre 2020

Le Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics

Pr. Fabien Roch NIAMA

## NÉCROLOGIE



Mmes Balimba née Maseké Victorine, Makouézi née Maseké Alphonsine, les enfants et les petits enfants ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur sœur, mère et grand-mère Hélène Naomie Maseké "Imperiale", survenu le 20 septembre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n° 14, rue Dahomey Poto-Poto en face de l'église Sainte-Anne du Congo. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

João Mbemba, agent des Dépêches de Brazzaville et famille informent les amis et connaissances du décès de Mme Mafimba née Iboko Obambo Mokanga Edwige, le 22 septembre à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°74, rue Dahomey à Poto-Poto (arrêt Mucodec, avenue de France).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



## IN MEMORIAM



5 octobre 201- 5 octobre 2020

Voici 6 ans que le Seigneur a rappelé à lui sa servante Mbongo Julienne.

A l'occasion de cette date commémorative, les enfants et les petits enfants Hossie invitent tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire et d'être en communion de prière avec la famille.

Mbongo Julienne que ton âme repose en paix

## CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Batchi-Falla Arnold Saint-Claire, je désire désormais être appelé Pontailier Arnold Saint-Claire. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois (3) mois.

Je m'appelle Milongo Nsoueki Marlyse Bonheur, je désire être appelée Ngoma Marlyse Bonheur. Ainsi, toute personne justifiant d'un intérêt légitime est tenue à faire une opposition à démarche dans un délai de trois(3) mois

## DJIRI

## Les quartiers «Trois poteaux» et «Ibaliko» pourraient manquer l'eau

Le conduit d'eau de La congolaise des eaux (LCDE) qui approvisionnait, depuis quelques années, les quartiers «Trois-Poteaux» et «Ibaliko», dans le neuvième arrondissement de Brazzaville, Djiri, a cédé le 2 octobre.

Le conduit d'eau, victime du ruissellement de sable depuis des années, sur l'avenue principale, menant à ces deux quartiers précités, vient d'être endommagé à hauteur de l'arrêt Momboti. Outre la menace qu'il peut porter aux riverains, la circulation des véhicules et autres usagers est devenue difficile à cause des eaux qui y ruissellent.

En effet, situé derrière la paroisse Saint-Grégoire de Massengo, ce tuyau qui attirait de plus en plus l'attention des usagers semblait être négligé par LCDE qui, pourtant, dispose d'un petit centre technique sur la même avenue. « *Le pire est arrivé, il faut craindre que toute la zone soit privée d'eau potable pendant une longue période* », craint un jeune trouvé sur les lieux.

Déjà confrontée à de nombreux



Le conduit a cédé au niveau de l'arrêt Momboti/Adiac

problèmes d'approvisionnement en eau potable, la population a désormais les yeux fixés sur les techniciens de LCDE pour réparer au plus vite ce conduit. Notons que même pendant les périodes normales, les clients de cette société, créée sur les cendres de la Société nationale de distribution d'eau, ne reçoivent pas quotidiennement de l'eau. Si certains sont approvisionnés, une à deux fois dans la semaine, d'autres par contre passent des mois entiers, sans voir une seule goutte d'eau qui coule du robinet, alors qu'ils paient des factures.

Ils comptaient désormais sur les travaux d'installation des nouveaux tuyaux, en cours d'exécution, par l'entreprise SGEC, dans le cadre d'un projet cofinancé par le gouvernement et la Banque mondiale.

**Parfait Wilfried Douniama**

## RÉVENDICATIONS SOCIALES

## Les auditeurs de justice formulent des doléances aux autorités compétentes

Après une longue période de revendications sans être entendu, le collectif des élèves auditeurs de justice a initié depuis quelques jours une série de rencontre avec les autorités congolaises afin de voir clair sur la signature du décret facilitant leur départ à l'étranger pour la formation.



Les auditeurs de justice face au président du comité interministériel/Adiac

Une représentation de ces jeunes congolais a été reçue, le 1er octobre dernier, par le président du comité interministériel, en charge du dossier, le ministre Bruno Jean Richard Itoua. Au cours de cette rencontre qui faisait suite à celle du président du Sénat, tous les aspects ont été abordés sans langue de bois par les deux parties.

Après plusieurs heures d'échanges, le président du comité interministériel a demandé à ces futurs magistrats de revoir certaines exigences faites avant qu'ils ne rendent compte au Premier ministre, puisqu'elles seraient « irréalisables ».

« *Vous êtes sans ignorer que le pays traverse une crise financière mais nous nous battons pour vous satisfaire. Il n'y aura pas d'incidence financière*

concernant votre problème. Cette question a été débattue entre le comité, le ministère des Finances et le vice-Premier ministre. Le travail est déjà fait à 90% et le décret sera bientôt pris. Le problème des auditeurs en dépassement d'âge relève de la responsabilité du Premier ministre », a rassuré Bruno Jean Richard Itoua.

Déterminés à obtenir gain de cause, vu « la léthargie » constatée dans le traitement de leur dossier, les membres du collectif estiment que le comité interministériel devrait s'impliquer davantage dans cette affaire qui concerne les jeunes congolais. « *Au finish, il nous a dit que le comité va rendre compte au Premier ministre afin de donner une suite favorable à notre problème, no-*

*tamment la signature du décret de ceux qui sont éligibles mais aussi de ceux ayant dépassé l'âge parce que nous avons trop attendu* », a expliqué Mayouma, Premier vice-président du collectif des auditeurs de justice.

Il sied de rappeler que les tractations autour de ce problème remontent à plusieurs années. Constatant le déficit en magistrats dans les cours et tribunaux, l'Etat congolais avait résolu, depuis 2014, de sélectionner des jeunes diplômés en droit, pour qu'ils soient formés dans quelques pays étrangers, afin d'en faire d'eux des magistrats. Ainsi, une première vague a déjà été formée. Quant au reste, le dossier semble être bloqué pour des raisons financières.

**Rude Ngoma**

## RCA

## La CPI met en garde les criminels

A l'issue d'une visite de deux jours en République centrafricaine, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a prévenu les responsables de l'escalade de la violence dans le pays, et a assuré que les enquêtes se poursuivent, et son bureau continue de travailler discrètement sur le dossier centrafricain.

« *Alors que la CPI et les autorités judiciaires nationales cherchent à traduire en justice ceux qui ont commis les crimes, quel que soit le camp dans lequel ils se trouvent, nous attendions avec impatience sa poursuite maintenant et au-delà des élections. Avec le processus judiciaire, les élections sont la pierre angulaire d'une démocratie pacifique et stable* », a déclaré Fatou Bensouda, le 1er octobre lors d'un point de presse organisé à Bangui.

D'après elle, les élections se décident avec des bulletins de vote et non avec les balles. Pour faire comprendre aux criminels, Fatou Bensouda a précisé que bien que les procès devant la CPI soient ouverts au public, leurs activités d'enquêtes en cours sont totalement confidentielles.

À moins de trois mois des élections présidentielle et législatives du 27 décembre, la tension ne cesse de monter dans le pays. L'opposition démocratique soupçonne le chef de l'État Faustin Archange Touadera, candidat à sa propre succession pour un second mandat, de « *faire le jeu des groupes armés, et ce, dans un but exclusivement électoraliste* ».

En outre, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a appelé à des élections apaisées en RCA.

Au même moment, les leaders des groupes armés, confortés dans leur position actuelle, multiplient des exactions contre les populations, et empêchent les agents de l'autorité nationale des élections de procéder aux opérations d'enrôlement des électeurs dans plusieurs régions du pays. Cette situation politique et sécuritaire très incertaine inquiète la communauté internationale, en particulier la Cour pénale internationale.

« *Je ne peux pas discuter les détails des enquêtes en public. Mais rassurez-vous, elles se poursuivent. Mon bureau et la Cour pénale internationale, ainsi que les autorités de la RCA restent déterminés à garantir la justice pour les victimes d'atrocité criminelle* », a prévenu Fatou Bensouda.

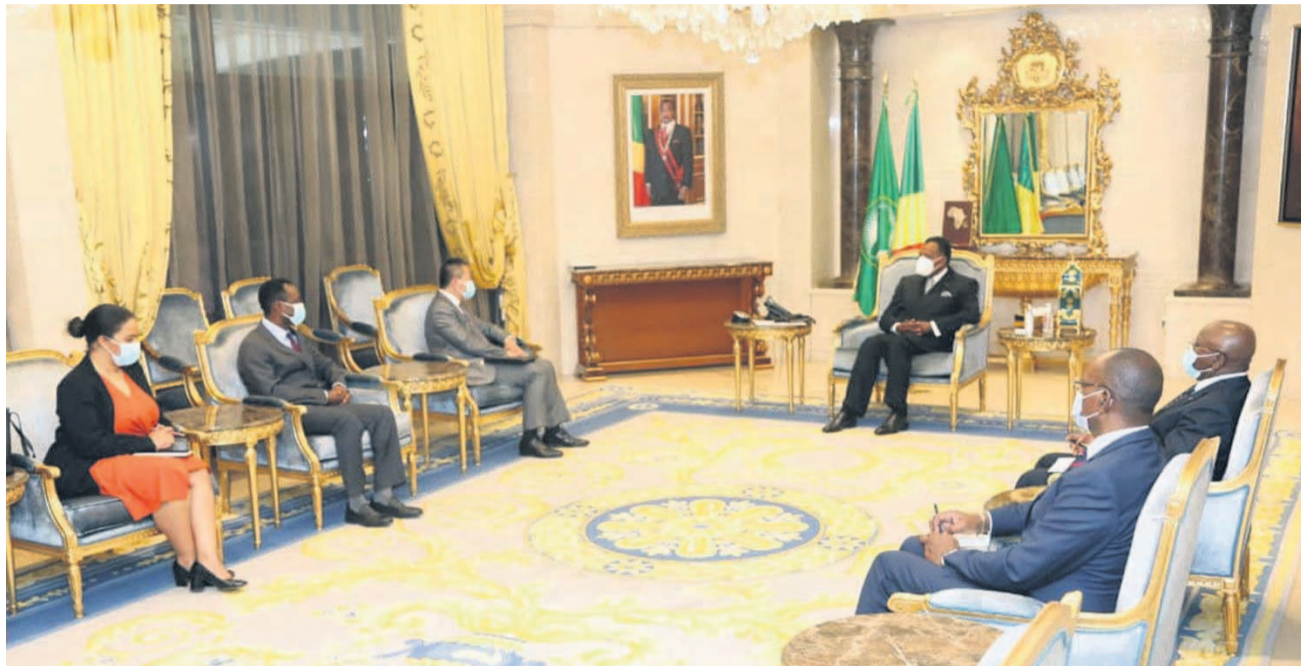
Notons que la visite à Bangui de la procureure de la CPI intervient sept mois avant le début du procès de l'ex-coordonnateur de la milice Anti-Balaka, Patrice Édouard Ngaïssona, interpellé à Paris à la demande de la CPI, et de l'ex-député Alfred Yekatom Rombhot, aussi ancien chef de guerre de la milice Anti-Balaka interpellé au sein de l'Assemblée nationale par la gendarmerie centrafricaine.

**Yvette Reine Nzaba**

## RÉGION DES GRANDS LACS

## Huang Xia salue les efforts consentis par Denis Sassou N'Guesso

L'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands lacs, Huang Xia, a été reçu, le 2 octobre à Brazzaville, par le chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso, président en exercice de la Cirgl.



Denis Sassou N'Guesso en pourparlers avec Huang Xia

Les deux personnalités ont échangé sur la possibilité de renforcer la concertation et la coordination entre les mécanismes de l'accord cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo (RDC) et la Région, avec ceux de la Conférence Internationale sur la Région des Grands lacs (Cirgl), en vue de faire asseoir durablement la paix.

Signalons que l'Accord-cadre pour la paix définit dans les grandes lignes les principales mesures nationales, régionales et internationales requises pour consolider la paix et la sécurité dans

l'est de la RDC et promouvoir la coopération entre les gouvernements des pays de la région.

Il avait été signé en 2013 par onze pays de la région (Afrique du Sud, Angola, Burundi, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie). Par la suite, ils ont été rejoints par deux autres pays, Kenya et Soudan, qui sont aussi devenus signataires de l'Accord-cadre, en fin janvier 2014.

Au cours de leur entretien, le diplomate onusien, Huang Xia, a salué les efforts

consentis par le chef de l'Etat du Congo, à la tête de la Cirgl.

En cette période de crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus, les Nations unies ont également salué les efforts déployés par le gouvernement congolais dans la lutte contre cette maladie.

Rappelons que Hang Xia a été nommé à ce poste depuis janvier 2019, en remplacement du diplomate algérien, Saïd Djinnit. Ancien ambassadeur de Chine au Congo, de 2015 à 2018, il draine une expérience diplomatique de plus de trente ans.

Yvette Reine Nzaba

## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

## Des catastrophes deux fois plus nombreuses et plus intenses d'ici 30 ans

**La Terre va mal. Elle subit catastrophe naturelle après catastrophe. Pire : les scientifiques assurent que nous n'avons encore rien vu !**

L'année 2020 a commencé avec des incendies en Australie. Elle a été suivie par des records de températures (38 °C en Sibérie et 54,4 °C dans la Vallée de la mort, aux États-Unis). L'Amazonie a connu des incendies d'une ampleur inouïe, l'Atlantique a subi au moins 17 tempêtes tropicales et on annonce 4 tempêtes en même temps. Le Japon et la Corée du Sud ont connu le typhon Haishen qui a fait de sévères dégâts. L'Afrique de l'est continue à subir une sévère sécheresse, pendant que l'Afrique subit des inondations. En cette année 2020, le monde semble aller particulièrement mal.

A en croire les scientifiques, la plupart de ces catastrophes naturelles sont imputables -- au moins en partie -- au réchauffement climatique. Et « les choses vont encore empirer... dramatiquement », prévient Kim Cobb, climatologue à Georgia Tech, dans un communiqué. « Les années 2030 seront nettement pires que les années 2020 », assure Kim Cobb. Et d'ici 30 ans, le monde devrait avoir à subir des catastrophes climatiques deux fois plus nombreuses et plus intenses que celles d'aujourd'hui.

Pour Jathie Dello, climatologue, il ne faut pas blâmer 2020, qui n'est pas responsable. Nous connaissons le comportement qui nous a menés là, souligne-t-elle. « Nous avons injecté plus d'énergie dans le système qu'il ne pouvait en absorber », précise Petteri Taalas, le secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale. « C'est un problème de physique de base qui ne surprendra donc aucun scientifique », a-t-il indiqué.

Pour conclure, Jonathan Overpeck, climatologue et doyen de l'université du Michigan déclare : « Je ne veux pas effrayer les gens. J'espère simplement qu'en nous penchant sur 2020, nous nous dirons enfin que les choses sont allées suffisamment loin et qu'il est temps d'agir contre le réchauffement climatique ».

Noël Ndong

# Envoyez de l'argent à vos proches pour la rentrée scolaire.

## Western Union





## CLIMAT

## Les experts préparent la troisième communication nationale

La ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault, a ouvert le 1er octobre un atelier national sur le processus de préparation du rapportage sous la CCNUCC et état des lieux de la préparation de la troisième communication nationale de la République du Congo.



Les séminaristes posant avec la ministre à l'issue de la cérémonie d'ouverture (crédit photo/MTE)

La mise en œuvre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) édicte des obligations de la part des États parties. Dans son mot d'ouverture, la ministre du Tourisme et de l'Environnement a souligné que l'ensemble des exigences et obligations sont traduits dans le rapportage par les parties qui doivent notifier à la Conférence des Parties. Celle-ci naturellement recommande des vérifications surtout pour les pays qui avaient des obligations de réduction de leur émission des gaz à effet de serre, les pays de l'annexe 1 en première ligne.

Arlette Soudan-Nonault a rappelé que le processus lancé en 2017 lors de la dix-septième conférence des Parties à Durban impliquait dès lors la prise des engagements par l'ensemble des pays parties, en matière de réduction des émissions. L'adoption de l'Accord de Paris a engagé la communauté internationale en raison de l'urgence climatique à renforcer le cadre de rapportage sous la CCNUCC et d'étendre les engagements en matière d'adaptation et les moyens de mise en œuvre à travers des financements conséquents et le transfert de technologie.

C'est ainsi que partant des communications nationales, des rapports bien-annuels actualisés, des contributions déterminées au niveau national et des rapports bien-annuels de transparence renforcés à partir de 2024, en passant par d'autres mesures, la Conférence des Parties à la CCNUCC fixe les règles que les pays sont appelés à observer, dont la principale reste l'alignement et la complémentarité entre ces différents rapports, a indiqué la ministre.

C'est dans cet esprit, a fait savoir la ministre, que le présent atelier est organisé en cette période charnière où le Congo est engagé dans la préparation de sa troisième communication nationale, et de son premier rapport biennal, dont l'atelier de validation a eu lieu au début du mois de juin. Par ailleurs, le processus de révision de la Contribution déterminée au niveau national du Congo a déjà été enclenché. Les experts se sont attelés sur les axes ci-après : Quelles sont les exigences de la CCNUCC en matière de préparation de ces différents rapports ? Quelles complémentarités entre ces différents rapports ? A quel niveau est notre pays dans le processus de préparation de sa troisième communication nationale ?

Confiante que les travaux contribueront à aider la République du Congo à s'approprier les principes de rapportage sous la CCNUCC et éviteront à l'avenir les écarts et contradictions souvent observés dans les documents officiels, la ministre a exprimé sa profonde gratitude envers le gouvernement des Etats-Unis pour son engagement et son soutien afin de faciliter les travaux du présent atelier, dans le cadre d'une coopération bilatérale sans cesse renforcée.

Bruno Okokana

## FOOTBALL

## Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Le Mans prend les 3 points à Villefranche, réduit à dix dès la 33e, sur le score de 1-0. Titulaire au centre du milieu à 3, Durel Avounou a tenté sa chance à la 45e, puis est un peu court à la 47e. La deuxième victoire de rang et de la saison des Sarthois. Cholet s'incline à Avranches (1-3). Titulaire, Fred Dembi a donné, sur coup-franc, l'égalisation à Larbi à la 16e. Remplacé par un attaquant à la 58e, après le passage du 3-5-2 en 4-3-3, alors que le score était de 1-2 pour les Normands. Cédric Odzoumo, titulaire, et Boulogne-sur-Mer sont corrigés à Sete (0-4). Sans Pythocles Bazolo, le Red Star s'impose à Laval (2-1). Le milieu offensif est convalescent après avoir subi, en août, une triple opération à la suite d'une fracture orbitale. Au classement, Cholet est 5e avec 12 points, suivi de Boulogne et Le Mans, 7e et 8e avec 11 et 10 points. Le Red Star est 10e avec 8 unités.

Allemagne, 3e journée, 2e division

Bochum est tenu en échec par Osnabrück (0-0). Titulaire, Sylvester Garvovula a touché le poteau à la 20e. Trop court à la 26e, il est averti à la 65e pour contestation puis remplacé à la 82e. Rappelés que l'international congolais totalise 2 passes décisives depuis le début de la saison.

Azerbaïdjan, 5e journée, 1re division

Kévin Koubemba, titulaire, et Sabah s'inclinent à domicile face à l'Inter Bakou (0-2). Sabah est 5e avec 6 points.

Ecosse, 10e journée, 1re division

Le match de Kilmarnock face à Motherwell a été reporté à une date ultérieure après l'annonce de plusieurs cas positifs au sein de l'équipe de Clevid Dikamona. Les six joueurs concernés, dont l'identité n'a pas été révélée, sont à l'isolement. Le test de Clevid Dikamona, joint par nos soins, s'est révélé négatif.

Camille Delourme

## COOPÉRATION

## Le CESE établit le lien avec l'Union européenne

L'ambassadeur de la délégation de l'Union européenne (UE) au Congo, Raul Mateus Paula, a été reçu, le 2 octobre à Brazzaville, par le bureau du Conseil économique, social et environnemental (CESE), en vue de mettre en relief la coopération dans différents domaines.

Le premier contact entre l'UE et CESE permet aux deux parties d'explorer les possibilités de relation. « La présidente du Conseil et son équipe ont manifesté un intérêt pour explorer les possibilités de coopération avec les institutions de l'Union européenne. Le Comité économique et social européen, une institution à part entière de l'UE, est aussi l'institution la plus jeune. Donc la coopération concernera surtout les deux institutions similaires, à l'instar de la coopération entre le Parlement congolais et celui de l'Europe », a fait savoir le diplomate européen, à l'issue de la réunion d'échanges avec le bureau du Conseil.

L'établissement des relations bilatérales entre le CESE avec le Comité économique et social européen a été au centre des échanges, en vue d'un partage d'expériences. Il s'agit de souligner qu'aucun accord, ni projet d'accord n'est à l'étude à ce jour, entre les deux institutions.

Plusieurs axes de coopération ont également été envisagés. Il s'agit entre autres, de la formation des agents et des visites de travail. « Nombre de sujets évoqués au cours de cette rencontre vont se réaliser en ce qui concerne les moyens pour la formation, l'équipement et les bibliothèques



Les membres du bureau en réunion avec l'ambassadeur de l'Union européenne

», a assuré le rapporteur du Conseil, Louis Patrice Ngagnon à l'issue de la rencontre.

Cependant, Raul Mateus Paula a souligné l'importance du Conseil dans le processus démocratique et d'intégration de l'économie et d'une société, car selon lui, ses attributions permettent de compléter le processus législatif, grâce à son rôle consultatif.

## Repenser le post-Covid

Le monde traverse une phase difficile en raison de la pandémie de coronavirus. « Il faut repenser le post-Covid dans le monde. Pour l'Union européenne, cette relance qui est inévitable, nécessaire et indispensable, doit être verte. C'est l'économie verte, l'environnement », a indiqué

l'ambassadeur au sortir de la réunion, avant de faire savoir : « Il y a deux priorités pour nous, aussi bien au plan interne qu'externe de l'UE. C'est l'économie verte, la transition économique et le digital. Dans ce contexte, le Congo qui est très dépendant des énergies fossiles, doit saisir l'opportunité que présente cette crise pour commencer à préparer la transition verte et la transition économique parce que les potentialités sont énormes en matière agricole et environnementale ».

Outre la délégation de l'UE, le CESE entend redynamiser ses relations avec la France, la Russie, l'Italie, la Turquie, la Chine, le Maroc, ainsi que le Programme des Nations unies pour le développement.

Josiane Mambou Loukoula

## FÉDÉRATION CONGOLAISE DE TAEKWONDO

## Thomas Moutala, candidat au poste de président

Ancien athlète et dirigeant de taekwondo, Me Thomas Moutala, ceinture noire 5e dan, a annoncé sa candidature à la tête de la Fédération congolaise de taekwondo (Fecotae). Son objectif : unir les forces afin de développer la discipline en République du Congo.

L'actuel promoteur et instructeur du club Jumeaux II, Me Thomas connaît bien la maison Fécotae pour le fait d'y avoir travaillé en occupant plusieurs fonctions dont la plus récente est celle du secrétaire général adjoint. Cette expérience lui pousse aujourd'hui à consacrer sa vie pour le développement de ce sport de combat.

« Souvenez-vous que j'étais candidat en 2016. Je devrais apporter ma pierre à l'édifice de la maison taekwondo mais nous avons connu des choses qui relèvent maintenant du passé. Par la suite le président Rock Cyr Popossi a conduit le taekwondo là où il pouvait. Etant donné qu'il ne sera pas candidat, j'ai saisi l'opportunité pour annoncer ma candidature pour une deuxième fois et j'espère que cette fois-ci sera bonne », a déclaré Me Thomas Moutala, à l'annonce de sa candidature.

Ce jeune dynamique compte sur l'apport de tous les taekwondoïstes ainsi que sur son expérience personnelle pour améliorer



Me Thomas Moutala Adiac

l'organisation administrative et technique de la Fécotae, revaloriser la pratique du taekwondo comme art martial en favorisant une bonne gestion et un bon fonctionnement de la Fédération. Il estime que le taekwondo est une grande famille et cet art martial continue de façonner plusieurs Congolais d'où la nécessité de ne pas l'abandonner. Ainsi, Me Thomas Moutala pense que pour l'olympiade 2021-2024, l'accent sera mis sur le retour de l'esprit martial tout en gardant le côté sportif du taekwondo. Pour ce faire, il propose la mise en place d'une vraie organisation du

taekwondo au sein des structures de gestion. « Ensemble, nous devons réorganiser les choses. La Fédération, les ligues et les clubs doivent être structurés non seulement en termes des postes mais surtout en ce qui concerne les équipements et l'organisation, sans oublier la performance. Mon challenge est de faire du taekwondo la première discipline de combat olympique au Congo. Ensemble, nous

pouvons relever le défi », a-t-il indiqué.

S'engageant dans une dynamique fédératrice, Me Thomas a reconnu l'effort des anciens dirigeants de la Fédération particulièrement ceux du président sortant, Rock Cyr Popossi, à qui il demande le soutien et la bénédiction. Ce candidat à la tête de la Fécotae souhaite également recevoir l'appui des différents acteurs du taekwondo congolais comme l'ancien président Me Stanislas Mbys, Me Prince Olingou, Me Cyprien Azadé Ngokama, Me Blanchard Pambou, Me Jeanot Walikemot et autres.

Rude Ngoma

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## L'ISTM/Kananga rajeunit sa police universitaire

Par le rajeunissement, l'institution d'enseignement supérieur vise une meilleure sécurisation de son site.

Depuis le 30 septembre 2020, l'Institut supérieur des techniques médicales de Kananga (ISTM/Kananga) dans le Kasai Central, s'est dotée d'une police universitaire capable de répondre aux attentes des autorités et des étudiants de cette institution. Cette unité rajeunie est composée des trente jeunes recrutés dans tous les domaines, après un concours d'admission et un test psychologique.

Après le recrutement, les agents de cette police ont bénéficié d'une formation qui a duré cinq jours dont les enseignements ont été dispensés par le formateur de la police provinciale, le major Dieu Mbanji Kampukulu. Ladite formation a été sanctionnée par une attestation de participation.

La cérémonie de clôture de cette formation a eu lieu dans l'enceinte de l'institution universitaire. Dans son discours de clôture, le directeur général de l'ISTM/Kananga, le Pr Mukan-du Basua Ba Bintu, a exhorté les nouvelles recrues à mieux sécuriser le site universitaire, notamment les personnes et les biens qui s'y trouvent, de privilégier l'éthique et la déontologie dans les missions qui leur



L'enseigne de l'ISTM Kananga. DR

sont confiées. Il a rappelé que la création de cette police et cette formation rentre dans le cadre du plan d'action rigoureux du comité de gestion qui fait de la sécurité des étudiants et du personnel de cette institution une de ses axes prioritaires.

#### Une formation digne d'une police républicaine

Il est rappelé que ces nouveaux éléments de la garde univer-

sitaire ont reçu une formation digne d'une police républicaine, en matière de protection des installations, services intérieurs de l'université, premiers secours, maintien de la discipline en situation des troubles, etc. La police universitaire a été instruite aussi à assurer correctement leur rôle de conduire, conseiller et commander les autres en vue d'une prestation de valeur à l'intérieur du site

universitaire. Ils ont été, en outre, instruits pour la promotion des valeurs et le découragement des antivaleurs.

A l'occasion de cette cérémonie de la clôture de leur formation, les gardes universitaires fraîchement formées ont produit des exhibitions spectaculaires, à la satisfaction des autorités académiques et les étudiants présents à cette occasion. Il s'est notamment agi

d'une marche rythmique, des exercices de self-défense, des exemples de salutation, de soumission aux ordres des chefs hiérarchiques et les tactiques de maîtrise de l'adversaire, etc. Des verts noirs vêtus, les policiers étaient fiers et en même temps très émus pendant ce moment mais ils n'ont pas perdu de vue la mission combien difficile qui leur est confiée par les autorités académiques.

Rappelons qu'avant cette formation, le service de sécurité avait vraiment vieilli et qu'il y avait un réel souci de renouveler cette unité. Le plus jeune à l'époque, explique-t-on, était âgé de 37 ans. Depuis le 30 septembre, le plus jeune des policiers est âgé d'une vingtaine d'années. Les anciens membres ont été affectés à d'autres services qui exigent moins d'effort physique et d'endurance. A présent, les yeux du comité de gestion sont tournés vers le ministère de tutelle afin de régulariser la situation salariale de ces nouveaux agents. L'espoir est qu'avec cette garde universitaire rajeunie, il n'y aura plus des vols des matériels dont l'ISTM/Kananga avait été parfois victime.

Lucien Dianzenza

## FUNÉRAILLES DE MWIMBA TEXAS

## L'Hôtel de ville de Kinshasa promet de s'impliquer

Les deux membres du gouvernement provincial, qui ont reçu la délégation de la famille du catcheur albinos décédé, les sportifs de la capitale congolaise ainsi que l'ONG des albinos, ont promis une solution de l'exécutif provincial dans le meilleur délai.

La famille de catcheur albinos Alphonse Mwimba Texas, les sportifs de Kinshasa ainsi que les albinos, membres de la Fondation Mwimba Texas (FMT), ont battu, le 2 octobre, le pavé à travers la ville province de Kinshasa. Cette marche pacifique qui les a conduits à la cité de l'Union africaine (UA), résidence et bureau privé du chef de l'Etat, Félix-Tshisekedi Tshilombo, au Palais de la nation, bureau officiel de ce dernier, ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Kinshasa (HVK) visait à obtenir l'implication des autorités du pays dont le président de la République et le gouverneur de la ville-province pour l'organisation des obsèques promises du catcheur albinos et leader dans la sensibilisation et la défense des droits de ses semblables décédé il y a plus d'un mois. Dans les deux bureaux du chef de l'Etat ainsi qu'à l'Hôtel de ville, les manifestants ont introduit des mémos dans lesquels ils ont rappelé la décision délibérée du gouvernement qui a reconnu la valeur de Mwimba Texas et les services rendus à la nation, en amenant très haut le drapeau national dans les domaines du sport, des droits humains et du social, avec son club de catch et l'ONG des albinos, de lui rendre les honneurs en organisation ses funérailles. Les manifestants y ont, par ailleurs, indiqué leur frustration de voir que plus d'un mois après, le corps du défunt est toujours gardé à la morgue parce que



Des affiches arborées lors de cette marche/Adiac

le gouvernement n'arrive toujours pas à tenir sa promesse, en organisant ces obsèques dignes promises officiellement à Mwimba Texas et à sa famille.

#### La famille bloquée et déshonorée

La famille de Mwimba Texas, les sportifs ainsi que les membres de la FMT se disent aussi déshonorés par cette incapacité du gouvernement d'organiser les obsèques promises pour ce catcheur albinos et leader dans la lutte pour l'intégration et les droits des albinos. Pour eux, ce comportement est également un déshonneur pour celui qui a fait parler positivement du Congo sur le

plan international dans le domaine du catch, étant deux fois champion d'Afrique, et de l'albinisme, avec sa fondation créée il y a vingt-trois ans. « Aujourd'hui, il paraît comme si la famille et tous les proches de Mwimba Texas étaient incapables de l'enterrer dignement alors que l'on attendait le gouvernement, qui a délibérément pris la décision de lui rendre les honneurs, en lui offrant les obsèques qu'il mérite. Plus d'un mois après, on se demande si le gouvernement, par sa décision, n'avait-il pas voulu déshonorer l'homme et sa famille », se plaint une des nièces du défunt. Et de noter que pendant tout ce temps, la famille, qui continue à tenir son

deuil, a continuellement engagé des dépenses dans ce cadre. Se refusant de se prononcer sur le montant de six mille dollars américains qui serait débloqué, fin septembre, par le gouvernement pour ces obsèques, ce membre de famille de Mwimba Texas trouve cela comme une injure, car ce montant ne correspondrait même pas aux dépenses déjà engagées par la famille pendant les trente-deux jours et ne permettrait que d'acquiescer un caveau pour le défunt.

Au niveau de la présidence de la République, Félix Tshisekedi ayant été en réunion du Conseil des ministres, ses services ont promis de lui transmettre les sollicitations de la famille, des sportifs et de la FMT, alors qu'au

niveau de l'Hôtel de ville, Gentiny Ngobila ayant été en dehors de son bureau pour une activité vers le stade des Martyrs, les deux ministres chargés de l'Intérieur et de l'Environnement, qui ont reçu la délégation des manifestants, ont clairement promis l'implication du gouvernement provincial de Kinshasa pour une solution dans le meilleur délai.

Il faut dire qu'Alphonse Mwimba Makiese, mort à cinquante-trois ans, avait créé la fondation éponyme pour la sensibilisation, l'intégration et la défense des droits des albinos en juin 1998. Pendant plusieurs années, sans sponsor ou partenaires, il n'a soutenu les activités de sa fondation en faveur des albinos et d'autres vulnérables que par les revenus de ses combats de catch. Il aura donc sacrifié près de vingt-trois ans de sa vie pour la cause des ses semblables de la RDC, de l'Afrique et du monde parce que cette lutte l'a amené dans certains pays africains et du monde. En Belgique, on l'a qualifié de "Mandela" des albinos. En RDC, pour l'honorer, on a fait de lui chevalier des ordres nationaux, en lui décernant une médaille de mérites sportifs. Mais le couac est que, à sa mort, il faut des marches pour que le gouvernement concrétise sa promesse de lui offrir des obsèques dignes.

.L.D.

## KOUILOU

## Clôture de la session ordinaire du conseil départemental

Débutés le 21 septembre, les travaux de la 10<sup>e</sup> session ordinaire administrative du conseil départemental du Kouilou se sont achevés le 30 septembre à Loango.

Au total, les conseillers départementaux ont examiné 14 affaires, parmi lesquelles le projet de création d'une chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, de pêche et des métiers du Kouilou ; le projet de délibération portant élaboration du programme local de valorisation culturelle du Kouilou ; le projet de délibération portant création d'un site touristique intégré à Bas-Kouilou ; le projet de délibération portant délocalisation du cimetière public de la communauté urbaine de M'vouti.

Clôture des travaux de cette rencontre, le président du conseil, Alexandre Mabiala, a rappelé qu'en adoptant les dispositions de création d'une chambre consulaire du Kouilou, les conseillers confèrent



Le présidium des travaux DR

au développement économique du département, la mise en œuvre d'un développement intégré des chaînes de valeurs agricoles, l'annonce d'une ère nouvelle pour l'essor économique, l'agriculture et la formation des jeunes aux emplois.

L'adoption d'une politique permanente, poursuit l'orateur, favorisant la création des entreprises ou l'installation des investisseurs, l'instauration d'un dialogue structuré et constructif entre le secteur privé et la collectivité locale, dans un cadre

de travail approprié pour une action suivie au quotidien, la garantie d'un accompagnement multisectoriel et multiforme permanent des acteurs économiques du Kouilou, des très petites aux grandes entreprises. C'est cela la raison d'une investiga-

tion scientifique qui va être engagée, suite au vote de la délibération dont le terme n'est d'autre que la création d'une chambre consulaire locale. « En somme, la passion du président Denis Sassou N'Guesso pour la paix, la sécurité, la cohésion nationale, la diversification de l'économie, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la formation qualifiante, une diplomatie dynamique, une meilleure offre des soins de santé, l'amélioration de la qualité de vie du peuple congolais, la décentralisation, n'a pris aucune ride. Et, l'ambition du président de la République de faire du Congo un pays émergent demeure ferme et inflexible », a-t-il signifié.

Séverin Ibara

## HUMEUR

## Gare à l'abus des termes « demi-frère » et « demi-sœur » !

La terminologie utilisée dans le registre soutenu de la langue française ne fait pas l'unanimité dans la conception africaine des rapports de parenté consanguine au niveau des foyers. Dans de nombreuses localités du pays, l'emploi répété de cette terminologie cause certaines divisions entre des demi-frères et sœurs. Il peut aussi influencer négativement l'affection des enfants vis-à-vis de l'un de leurs parents.

Le constat est là. Dans l'un des quartiers d'une sous-préfecture que nous taisons le nom, cela s'est passé à peine quelques semaines. Un malentendu familial est né à la suite de l'emploi répété par un parent qui a annoncé la préparation de la rentrée scolaire à ses enfants : « Je souhaite d'abord m'occuper de vos demi-frères et votre demi-sœur puisqu'ils vont regagner Brazzaville bientôt ». Quatre jours après, ce même parent revient avec le même discours puisqu'il avait réussi à rassembler l'essentiel des fournitures scolaires des « demi-frères » et de la « demi-sœur ». Ces propos ont été mal accueillis par les deux autres frères nés de ce père et de la nouvelle maman au foyer.

Et quelques jours après, pendant l'absence de papa, ces propos ont déclenché une vraie bagarre rangée dans la fratrie. « Vous êtes nos demi-frères. Pourquoi vous venez souvent passer les vacances ici au lieu de rester à Brazzaville avec votre maman ? » Pour ces jeunes frères nés d'une nouvelle maman au foyer, ce terme signifierait un sang divisé. Donc, ils ne sont pas du tout frères avec ceux-là. Ce qui revenait à dire qu'ils ne partagent pas du tout le même sang avec leurs frères. Ces propos qui frôlent à la fois la division et le rejet ont été mal appréciés par les gens du quartier qui ont sévèrement condamné le chef de famille qui a divisé lui-même ces enfants.

Cet exemple n'est qu'un cas parmi tant d'autres, car le terme « demi » a une charge sémantique péjorative en matière de parenté consanguine. Un demi-frère ou une demi-sœur pour ces jeunes gens qui sont appelés à partager ensemble durant toute leur vie une bonne et meilleure fratrie est impropre. Pour eux, la demi-personne n'existe pas. Ou ils sont des frères et sœurs ou ils ne le sont pas. Encore que l'emploi sans cesse par l'un des parents divorcés de ces termes quand il s'adresse aux enfants ne les rassure pas, car ces termes portent atteinte aux rapports qui lient les enfants entre eux dans cette nouvelle fratrie. Cela peut occasionner de l'antipathie au plan fraternel.

Ces termes poussent de plus en plus des enfants du couple divorcé à penser que leurs parents biologiques sont définitivement séparés et ne peuvent se remettre ensemble. Ces enfants des parents divorcés, quand ils entendent souvent cette terminologie, sont déçus. Ils risquent de se considérer comme des intrus dans cette nouvelle fratrie.

Il est donc clair que les termes « demi-frères » et « demi-sœurs », quand ils sont abusivement utilisés par des parents divorcés, troublent psychologiquement des enfants qui ressentent la désaffection parentale et fraternelle. Il revient donc aux parents de rassurer tous leurs enfants en écartant soigneusement ces termes dans leurs interventions.

Faustin Akono

## AFRIQUE/ COVID-19

## Baisse continue de nouveaux cas et de décès

La pandémie de Covid-19 continue de ralentir en Afrique, avec 2% de nouveaux cas, avec toutefois « une diminution plus soutenue des décès » (14 %), a indiqué l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La directrice du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, le Dr Matshidiso Moeti, s'est félicitée de la réaction des pays africains « grâce aux efforts concertés des gouvernements, des communautés et des partenaires ». La branche africaine de l'OMS note que près d'une cinquantaine de pays ont signalé une diminution des cas. Une trentaine de pays africains ont enregistré une diminution des nouveaux cas, dont au moins six ont enregistré une baisse de plus de 50% (Sao Tomé-et-Principe (89%), Île Maurice (75%), Botswana (69%), Seychelles (67%), Lesotho (61%) et Sénégal (55%)). Dans le même temps, une quinzaine de pays ont fait état d'une augmentation du nombre de cas dont le Niger (350%), le Soudan du Sud (80%), la République du Congo (65%), le Tchad (62%) et le Mali (55%).

Au total, l'Afrique recense plus de 1,4 million de cas de Covid-19 dont 34.269 décès et 1.166.173 personnes guéries. Les chiffres actuels représentent 3,7 % des cas confirmés de Covid-19 et 2,6 % des décès signalés dans le

monde. L'Afrique du Sud reste le pays le plus touché du continent africain et se classe au huitième rang mondial, bien que le nombre de décès y soit relativement faible. Dans le même temps, l'Afrique du Sud a enregistré une diminution de 14 % des décès, tandis que l'Éthiopie a connu une augmentation de 7 %. Deux pays - l'Érythrée et les Seychelles - n'ont enregistré aucun décès lié à la Covid-19.

Six pays signalent encore moins de 1.000 cas (Sao Tomé-et-Principe (908), Burundi (476), les Comores (470), Île Maurice (367), Érythrée (364) et les Seychelles (139)). Par ailleurs, 764 nouveaux décès liés au nouveau coronavirus sont survenus la semaine dernière dans 27 pays, dont 477 en Afrique du Sud et 92 en Éthiopie. Depuis le début de l'épidémie dans la région, la majorité des décès a été signalée en Afrique du Sud, qui recense près de la moitié des victimes sur le continent (16 118). Les autres pays qui enregistrent un nombre important de décès sont l'Égypte (5.787), l'Algérie (1.689), le Ma-

roc (1.855) et l'Éthiopie (1.127 décès). « Nous ne voyons pas de preuves de surmortalité due à la Covid-19 ou de décès manquants », a tweeté Dr Matshidiso Moeti.

## « Plus de 80% des cas dans les pays africains sont asymptomatiques »

Le Dr Matshidiso Moeti justifie cette tendance à la baisse par les interventions précoces mises en place par différents pays, qui ont contribué à contenir le virus. Elle a appelé à la prudence dans cette lutte contre le nouveau coronavirus. L'OMS suggère que plus de 80% des cas dans les pays africains sont asymptomatiques. Et ceci est renforcé par le fait que dans la plupart des communautés, les établissements de santé n'ont pas été submergés par des cas graves de Covid-19. Dans tous les cas, « l'interprétation de la situation de la pandémie sur le continent africain est « complexe. Elle nécessite une combinaison de mesures et d'outils ».

Noël Ndong

## ARRÊT SUR IMAGE

## Accident de circulation sur la nationale n°1 à Pointe-Noire

Une collision a eu lieu le samedi matin sur la nationale n°1 entre un bus de l'armée et un bus de voyageurs de la société Trans Bony qui partait pour Brazzaville. Il y a eu des morts et plusieurs personnes grièvement blessées. Les témoins interrogés sur les lieux de l'accident parlent d'environ six morts enregistrés sur place avant l'arrivée des secours.





**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE,  
DES GRANDS TRAVAUX**

-----  
**DELEGATION GÉNÉRALE AUX  
GRANDS TRAVAUX**

-----  
**COORDINATION TECHNIQUE**

-----  
**PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES  
QUARTIERS PRÉCAIRES**



**NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL  
(NIES) DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE  
BERNARD MOUNTOU MAVOUNGOU (TCHINIAMBI1),  
POINTE NOIRE**

***RESUME NON TECHNIQUE***

**Septembre 2020**

### A. Contexte du Projet

La République du Congo et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt pour le financement du Projet de Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Ce projet vise l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vivant dans les quartiers précaires ciblés et le renforcement des capacités du gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine.

Le projet DURQuaP financera, entre autres, des investissements en vue de la restructuration ou de la construction d'infrastructures socio-économiques dans les quartiers ciblés, en fonction des souhaits exprimés par les autorités locales et les populations bénéficiaires. C'est ainsi que le quartier précaire de Tchiniambi 1 abritant l'école primaire Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU, situé dans l'arrondissement 4 Loandjili de la ville Pointe-Noire a été retenu pour la réhabilitation d'une école moderne avec un bâtiment R+ 1.

Le présent projet entre dans le cadre de la réalisation des travaux de la sous composante A.2. « Programme Investissements en vue de la restructuration », du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP), relatif à la construction de l'école Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU dans le quartier Tchiniambi 1, Arrondissement 4 (Loandjili) à Pointe Noire.

Le projet vise la réhabilitation ou de la construction d'infrastructures socio-économiques dans les quartiers ciblés, en fonction des souhaits exprimés par les populations bénéficiaires, Le projet porte sur la liste suivante, non exhaustive, d'infrastructures : i) voirie et éclairage des quartiers, ii) drainage et travaux de protection de l'environnement et de lutte contre l'érosion, iii) réseaux d'eau et d'électricité et accès à ceux-ci ; (iv) centres commerciaux, centres de santé, écoles primaires et autres infrastructures municipales. La superficie totale à réhabiliter est de 420 hectares, et le coût estimé à environ 130 000 dollars par hectare.

Ces activités sont susceptibles de produire des impacts et de présenter des risques environnementaux et sociaux. L'Unité de Coordination du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) commande de réaliser une évaluation environnementale et sociale permettant d'identifier et d'examiner les impacts, tant positifs que négatifs, et les risques que pourraient avoir ces activités sur l'environnement et les populations locales. A cet effet, la présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) a été commanditée spécifiquement pour les travaux de construction de l'école primaire Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU pour se conformer aux dispositions nationales notamment :

-la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'Environnement dans son article 2, précise que tout projet de développement économique au Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement. Le titre 2, traite de la protection des établissements humains ; le titre 3, de la protection de la faune et de la flore ; le titre 4, de la protection de l'atmosphère ; le titre 5 de la protection de l'eau ; le titre 6 de la protection des sols ; le titre 7, des installations classées pour la protection de l'environnement ; le titre 8, des déchets urbains ; le titre 9, des déchets nucléaires et des déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature ; le titre 10, des substances chimiques potentiellement toxiques et des stupéfiants ; le titre 11, des nuisances sonores

- le Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social : classification des projets (A, B et C) ; contenu et procédures de réalisation et d'approbation des EIES ; participation du public ; suivi environnemental. Il donne le cadrage de la réalisation de l'étude ou de la notice et de l'enquête publique.

-l'Arrêté n°4406/MTE/CAB du 1er avril 2014 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales. Cet arrêté détermine les accréditations nécessaires pour les sociétés de conseil qui réalisent les études d'impact sur l'environnement (EIE).

### B. Méthodologie

La méthodologie a consisté à l'organisation d'une rencontre de cadrage avec le projet, la recherche et l'analyse documentaire, la collecte de données et la consultation publique, puis une analyse des données a permis de rédiger la NIES.

### C. Brève description du projet

L'école Bernard Mountou Mavoungou, est un établissement scolaire opérationnel avec des bâtiments servants de salles de classes et un bloc administratif compris un bloc des latrines. Le site est clôturé et la cour présente un espace qui abrite un terrain de football. Les travaux préparatoires s'exécuteront pendant la période de mobilisation du chantier et la phase initiale de celui-ci. Ils comprennent notamment :

- la démolition de la clôture et des bâtiments et l'évacuation des gravats ;
- la délimitation et la protection de la zone de travaux ;
- l'évacuation des déchets ;
- la dépose et l'enlèvement des anciens poteaux de football ;
- la localisation des conduites d'AEP de la ville de Pointe-Noire pour les raccordements de la parcelle ;
- les levés des points particuliers des ouvrages existants, notamment les côtes de raccordement avec les exutoires ;
- les reconnaissances géotechniques complémentaires éventuelles ;
- l'emploi de la main d'œuvre ;
- le transport et circulation de la main d'œuvre, de la machinerie (camion, poulie de déroulage, grimpeuse, etc.) et des matériaux ;
- le revêtement en pavé béton ;

- le réseau d'eau ;
- le forage ;
- le réseau électrique et l'énergie solaire ;
- le nettoyage et repli du chantier ;
- le traitement du terrain ;
- la fourniture de l'aire gazonnée et fleurs ;
- le treillis avec structure de fixation ;
- le pavé sur sol ;
- le parking en béton armé ;
- le terrain de Basket ball ;
- le terrain de Foot ball ;
- la banquette avec dossier ;
- les allées couvertes ;
- le mur de clôture ;
- l'assainissement ;
- le tableau général basse tension (TGBT).

La réalisation de ce sous projet va générer certes des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs, mais également des impacts négatifs. C'est dans le but d'identifier, évaluer et gérer les impacts environnementaux et sociaux négatifs pour se conformer aux exigences nationales et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale que la Coordination du DURQuaP a initié l'élaboration de la présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

### D. Brève description de l'état initial de l'environnement

La zone du sous projet est localisé dans la commune de Pointe-Noire, plus précisément dans l'Arrondissement n°4 (Loandjili) et particulièrement dans le quartier Tchiniambi 1.

Le milieu physique est caractérisé par un climat tropical chaud et humide à deux saisons : une saison pluvieuse de septembre à mai et une saison sèche de juin à septembre. Cette région basse a été découpée, par un réseau hydrographique assez dense, en une série de mamelons aux sommets aplatis, dont l'altitude va en décroissant ; de 35 m au pied du talus. Elle passe à 10 m près de la côte. L'arrondissement Loandjili et le quartier Tchiniambi 1 se trouvent sur un plateau sablonneux.

Le réseau hydrographique s'organise autour du bassin du Kouilou -Niari, auxquels s'ajoutent des petits bassins côtiers. Il s'étend sur une superficie de 55 340 km<sup>2</sup>. Les sols des anciens cordons sableux sont également lessivés, on y trouve parfois des concrétions de fer en rognons ou sous la forme d'un horizon durci. La végétation est ici, comme sur le plateau, une savane courte d'où les buissons ont disparu, le plus souvent à la suite des fréquentes mises en culture.

Le quartier Tchiniambi 1 se situe dans la partie nord de Pointe Noire. Il est limité au nord par les quartiers 403 et 405, au sud par les quartiers 211 et 411, à l'est par le quartier 406. Le quartier est traversé par la rivière Songolo, le Tchikondo et le Tchikata. Il a une population estimée à 22.692 habitants, reparti en 6 zones qui sont gérés par des chefs des zones et blocs qui sont pour la plupart des non fonctionnaires. Le chef de quartier ou président du comité de quartier est non fonctionnaire, mais est primé par trimestre au prorata des services rendus. Il n'a pas de bureau et travaille à domicile.

Le quartier Tchiniambi 1 n'a aucune voirie urbaine aménagée (asphaltée ou bitumée). Ce sont les travaux du projet qui vont fournir à ce quartier des avenues aménagées pour sortir les populations de la précarité dans laquelle elles sont plongées. Le quartier compte une seule école primaire publique (Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU) et une école privée primaire et secondaire. Les populations (jeunes) utilisent l'espace de cette école où il y a un terrain pour les compétitions sportives inter quartiers.

### E. Enjeux environnementaux et sociaux

Les enjeux environnementaux et sociaux majeurs qui ont été identifiés dans la zone du sous projet sont :

-la problématique de gestion des déchets : la prolifération de dépotoirs incontrôlés suite à une déficience du dispositif de gestion des déchets urbains et à l'insuffisance des moyens de transport devant acheminer ces déchets vers les décharges publiques est une réalité dans la commune de Pointe Noire abritant le sous projet. En effet, la réalisation des travaux notamment la démolition du mur de clôture produira davantage des déchets dont la gestion constitue déjà une problématique pour la ville.

-l'érosion avec pour corollaire des éboulements et la désagrégation du sol. En effet, la zone d'étude présente des sols sablonneux fortement exposés aux risques d'érosion et d'inondation. Cette situation menace souvent les infrastructures riveraines au sous projet en place notamment les maisons d'habitations, les voies d'accès et surtout les installations électriques existantes dans la zone du sous projet. L'effet combiné du type de sol et du ruissellement des eaux de pluies expose davantage les populations aux dangers et risques, pouvant entraîner des pertes en vies humaines.

-les violences basées sur le genre et la propagation des IST/VIH/SIDA et du COVID 19 : l'afflux des travailleurs dans la zone du sous projet pourrait amener ceux-ci à des comportements déviants. La présence d'ouvriers salariés pourrait entraîner des comportements abusifs et des violences sexuelles sur les groupes vulnérables (femmes, mineures) lors des travaux. De même le brassage des ouvriers avec les populations de la zone du sous projet sans mesures adéquates de protection, pourrait augmenter la prévalence des IST/VIH/SIDA et de la COVID 19 dans la zone du sous projet. Pour ce faire, l'organisation des séances d'Information/Sensibilisation, d'Education et de communication (IEC) et le respect des mesures barrières seront nécessaires pour pallier ces effets négatifs.

-les risques d'accidents (incendie, électrocution, brûlure, chute, mouvement d'engins, etc.) et la situation topographique du quartier pourraient entraîner des risques d'accidents avec des pertes en vies humaines si seulement si les mesures adéquates (ne sont pas mises en place pendant les travaux ;

-le défi lié au taux de chômage élevé des jeunes dans le quartier Tchiniambi 1 constitue une préoccupation majeure pour les autorités locales lors du recrutement de la main d'œuvre pendant les travaux. Cette situation délicate pourrait être une des sources de conflit dans l'arrondissement de Loandjili. Ainsi le recrutement des ouvriers qualifiés ou non par l'entreprise adjudicataire, devrait se faire en étroite collaboration avec le Comité Local de Développement (CoLoDe) mis en place par le DURQuaP.

#### F. Cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du sous projet

Le contexte politique du secteur environnemental et social en République du Congo est défini par l'existence de documents de politiques notamment le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) adopté en 1996 par le Gouvernement (le processus de son actualisation a été enclenché), la Stratégie nationale et le Plan d'Action de la Diversité Biologique, élaboré en 1999 et actualisé en octobre 2001 et la stratégie nationale et Plan d'Action en matière de changements climatiques la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD 2016-2025). A cela s'ajoutent le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Politique et stratégie nationale en matière d'hygiène.

Au plan juridique, on peut citer principalement la Constitution de la République adoptée le 25 octobre 2015, la loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, le décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, la loi foncière n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres, la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau, le décret N° 85/723 du 17/05/85 déterminant les conditions d'exploitation des carrières.

La loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, à son titre 1, des dispositions générales, traite du renforcement de la législation, de gérer, de maintenir, de restaurer les ressources naturelles, de prévenir et lutter contre les atteintes à l'environnement.

Dans ce titre premier, l'article 2 précise que tout projet de développement économique au Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement. Le titre 2, traite de la protection des établissements humains ; le titre 3, de la protection de la faune et de la flore ; le titre 4, de la protection de l'atmosphère ; le titre 5 de la protection de l'eau ; le titre 6 de la protection des sols ; le titre 7, des installations classées pour la protection de l'environnement ; le titre 8, des déchets urbains ; le titre 9, des déchets nucléaires et des déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature ; le titre 10, des substances chimiques potentiellement toxiques et des stupéfiants ; le titre 11, des nuisances sonores ; le titre 12 des taxes et redevances ; le titre 13 des sanctions ; le titre 14 du fonds pour la protection de l'environnement ; le titre 15, des dispositions finales.

Au titre des conventions pertinentes en rapport avec le sous projet, on peut citer pour l'essentiel :

- la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Stockholm, 2001) ratifiée par la Loi n°30-2006 du 05 octobre 2006 ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Bâle, 1989) ratifiée par la Loi n°23-2006 du 14 septembre 2006 ;
- la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, adoptés par la Loi n°26/96 du 25 juin 1996 ;
- la Conservation sur la diversité biologique, ratifiée par la loi n°25/96 du 25 juin 1996 ;
- la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'importation en Afrique de déchets dangereux sous toutes les formes et le contrôle transfrontière de pareils déchets produits en Afrique (Bamako, 1991) ratifiée par la loi n° 21/85 du 19 juillet 1985.

La mise en œuvre du projet se conformera aux exigences et dispositions de ces textes. Par ailleurs, la présente étude a été réalisée en tenant compte des exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Il s'agit plus précisément de la PO 4.01 « Evaluation Environnementale » ; la PO 4.12 « Réinstallation involontaire » ; la PO.4.11. Ressources culturelles et physiques

Au plan institutionnel, le projet est sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire, des Grands Travaux. La mise en œuvre du projet est coordonnée par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) à travers la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral (CEPPM) et la gestion opérationnelle de l'Unité de Coordination du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP).

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a pour mission d'évaluer et d'approuver l'ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre.

Les autres acteurs impliqués sont la Direction Départementale de l'Éducation de Base, la Direction Départementale de l'Environnement (DDE), la Direction de l'Environnement et de la Salubrité publique (DESP), la Mairie de l'Arrondissement de Loandjili, le CoLoDe, le CGDC de Tchiniambi 1 et les ONG.

#### G. Impacts environnementaux et sociaux négatifs

-Au plan environnemental, les impacts négatifs sont : la pollution des eaux et du sol,

liée à la gestion des déchets solides et liquides de chantier lors des travaux ; la désagrégation ou l'éboulement du sol sous l'effet de l'érosion ; les nuisances sonores et les vibrations dues aux travaux, etc. Dans tous les cas, le choix de l'alternative, l'organisation des chantiers et le renforcement de capacités des acteurs se feront de façon à minimiser ces impacts.

Au plan social, les impacts négatifs de la mise en œuvre du sous projet sont entre autres, l'interruption des cours pendant au moins 8 mois, la perte des sources de revenus ; les risques d'accidents (chute, mouvement d'engins, blessure, etc.) ; les risques liés à l'électricité (incendie), les risques de conflits sociaux liés au non recrutement de la main d'œuvre locale ; les risques liés aux violences basées sur le genre et la propagation des IST et VIH/SIDA et de la COVID 19.

#### H. Les risques liés aux travaux

Les principaux risques probables liés aux travaux sont :

- les risques de conflits sociaux en cas de non emploi de la main d'œuvre locale ;
- les risques d'incendie sur le site du sous projet, suite à l'utilisation des engins obsolètes ;
- les risques d'accidents professionnels liés à la chute, aux mouvements d'engins et blessures lors des travaux ;
- les risques d'accident de circulation pour les populations riveraines ;
- les risques de propagation des IST et VIH/SIDA/COVID 19 ou d'abus sexuels et Violences Basées sur le Genre (VBG).

#### I. Consultations publiques

Dans le cadre de cette NIES, des séances de consultations des parties prenantes ont été réalisées du 10 au 20 Juin 2020 avec les acteurs constitués de responsables administratifs des structures techniques, les associations, les ONG, les responsables des quartiers et des populations de la commune concernée.

-J. Mesures de bonification et d'atténuation

-J.1. Mesures de bonification des impacts positifs

Les principales mesures de bonification sont :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'information, éducation et communication (IEC) en faveur des ouvriers et des populations riveraines (VBG, VCE, Conduite, VIH/SIDA, COVID 19 etc. ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets ;
- limiter la vitesse des véhicules à 30 km/heure ou réaliser des cassis à dos d'âne ;
- impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du sous projet ;
- sensibiliser les populations riveraines sur l'importance du reboisement et vulgariser la mise en œuvre d'un plan de reboisement ou d'aménagement paysager en étroite collaboration avec l'appui de la Direction départementale de l'Économie forestière.

#### J.2 Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Les principales mesures d'atténuation identifiées sont :

- restaurer les sites d'emprunts ;
- mettre en œuvre un plan d'information, éducation et communication (IEC) au bénéfice des ouvriers et riverains ;
- élaborer et mettre en œuvre un Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED) et un Plan d'Assurance Environnement (PAE) afin d'éviter les pollutions de l'eau et du sol par les déchets solides et liquides issus du chantier ;
- gérer de manière écologique les déchets de chantier ;
- faire les vidanges dans des garages agréés ;
- recueillir les huiles usées dans des contenants étanches en vue de leur recyclage ou réutilisation ;
- interdire formellement aux employés de laver les engins et autres matériels (bétonneuse, brouette, etc.) dans les cours d'eau ;
- éviter les sources d'eau utilisées par les populations pour les besoins des travaux ;
- stocker de façon adéquate des hydrocarbures (citerne à gasoil ou pompe), conformément aux normes en la matière ;
- Elaborer et mettre en œuvre un Plan de limitation de la pollution de l'air ;
- informer et sensibiliser les chauffeurs sur le respect de la limitation de vitesse ;
- entretenir régulièrement les camions et les engins lourds ;
- limiter la vitesse des camions à 30 km/heure ;
- informer et sensibiliser les populations riveraines avant le démarrage des travaux.

#### J.3. Mesures d'atténuation des risques

Les principales mesures d'atténuation des risques probables liés aux travaux sont :

- La mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) permettant de prévenir et de gérer les différents conflits qui vont naître au cours de la mise en œuvre du sous projet ;
- respecter la réglementation du travail en vigueur (Code de Travail en République du Congo) : les contrats de travail conformes,
- mettre en œuvre un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) pour réduire ou limiter les risques d'accidents professionnels pendant les travaux en y incluant un plan de circulation, l'entretien régulier des véhicules, le dispositif de sécurité des véhicules (panneaux de signalisation, avertisseur sonore, signal lumineux, avertisseur de recul sonore etc.), la formation des conducteurs ; la mise à disposition des véhicules adaptés ; l'organisation des déplacements, l'interdiction de la consommation des stupéfiants et d'utilisation du téléphone au volant ;
- organiser le stockage des matériaux/matériels et des produits dangereux ;
- établir un plan d'intervention et d'évacuation en cas d'alerte ;
- prendre des dispositions pour prévenir, atténuer et sanctionner les cas d'abus envers les populations riveraines et surtout celles qui sont vulnérables ;

- adopter et vulgariser un code de bonne conduite auprès des travailleurs et des populations riveraines ;
- mettre en œuvre d'un Plan d'Information-Education-Communication (PIEC) des populations riveraines et des ouvriers sur les Infections respiratoires aigües (IRA), IST/VIH-SIDA COVID 19 et VBG.

**J4. Indicateurs essentiels de performance**

Les indicateurs essentiels à considérer en vue d'évaluer la performance environnementale et sociale du projet sont :

- 100% de plaintes enregistrées sont traitées ;
- 80% de réussite des plants mis en terre pour le reboisement compensatoire et antiérosif ;
- 100% des ouvriers respectent le port obligatoire d'EPI ;
- 100% de séances d'IEC prévues sont réalisées en fonction des cibles ;
- 100% des personnes accidentées enregistrées sont prises en charge ;
- 100% des personnes vulnérables ayant fait l'objet d'abus sexuels par le personnel de l'entreprise sont identifiées et prises en charge ;
- 100% de bacs de collecte des déchets prévus sont mis en place
- 100% des sites d'emprunt sont réhabilités,
- 100% des PAP sont indemnisées,
- 100% des PAP choisies de façon aléatoire apprécient positivement le mécanisme de gestion des plaintes ;
- 100% des travailleurs sont déclarés à la caisse nationale de sécurité sociale du pays.

**K. Mécanisme de gestion des plaintes**

Dans le cadre des travaux de la réhabilitation de l'école Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartier Précaires (DURQuaP), il existe déjà un mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le projet. Il a pour objectifs de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des communautés ou autres soient promptement écoutées, analysées, traitées dans le but de détecter les causes et prendre des actions correctives et éviter une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

- Il permet entre autres de :
- résoudre les conflits à l'amiable, dont l'objectif est d'établir un dialogue entre le plaignant et le Projet, et de favoriser d'autres voies que l'action en justice afin de permettre aux plaignants de faire valoir leurs droits. Sauf les cas des incidents de VBG qui sont exclus d'une résolution à l'amiable;
  - examiner la conformité de la plainte, ;
- De manière spécifique, ce MGP permet de :
- éveiller la conscience du public sur le sous projet et augmenter le niveau d'implication des parties prenantes;
  - prendre connaissance des problèmes en rapport avec la mise en œuvre du sous projet et les résoudre avant qu'ils ne dégèrent ;
  - mettre à la disposition des personnes, des communautés affectées ou de celles qui risqueraient de l'être par les activités du sous projet, des possibilités de soumettre leurs plaintes au travers d'un mécanisme accessible, rapide, efficace et culturellement adapté ;
  - prévenir la fraude, la corruption et les incidents de VBG pendant la mise en œuvre du projet ;
  - impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre du sous projet
  - identifier et proposer des solutions appropriées en réponse aux plaintes déposées.

**L. Renforcement de capacités**

Le renforcement des capacités visera les spécialistes en sauvegardes, le personnel du projet, les cadres des services techniques communaux assurant la gestion et le suivi du sous projet au sein des entités territoriales décentralisées ciblées, les organisations des bénéficiaires des infrastructures, le personnel de l'entreprise adjudicataire des travaux. Des ateliers de formation sur la gestion environnementale et sociale pendant la mise en œuvre du sous projet seront organisés dans la ville de Pointe Noire pendant la mise en œuvre du sous projet. Une campagne de sensibilisation se tiendra pendant le lancement des travaux. Les formations comprendront des thèmes variés comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

• *Thèmes de formation et acteurs ciblés*

N°	Thèmes de formation	Détails des modules	Acteurs ciblés
1	Santé, hygiène et sécurité	Equipements de protection individuelle Gestion des risques en milieu du travail Prévention des accidents de travail Règles d'hygiène et de sécurité Gestion des déchets solides et liquides	Services administratifs et techniques Services techniques municipaux Associations des femmes et des jeunes, des Petites et moyennes entreprises (PME)
2	Mécanisme de gestion des plaintes	Types de mécanisme Procédure d'enregistrement et de traitement Niveau de traitement, types d'instances et composition	DURQuaP, Services et administratifs et techniques départementaux, Services techniques municipaux, Associations des femmes et des jeunes des PME.
3	Violences Sexuelles Basée sur le Genre (VSBG) et Mécanisme de gestion des VSBG	Gestion des cas et prise en charge psycho-sociale Gestion d'une organisation et partenariat Plaidoyer Gestion des conflits Techniques de sensibilisation pour le changement des comportements Utilisation des supports de communication Textes juridiques sur les VBG	Services administratifs et techniques départementaux Services techniques municipaux Associations des femmes et des jeunes, des PME.

Source : Mission de SERF pour l'élaboration de la NIES de l'Ecole Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU

**M. Budget global estimatif du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)**

La mise en œuvre du PGES est estimée à 67 070 000 FCFA dont 49 150 000 FCFA pris en charge par le projet DURQuaP et 17 920 000 FCFA pris en charge par l'entreprise adjudicataire).

N. Considérations sur le COVID-19 a prendre en compte dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école BERNARD MOUNTOU MAVOUNGOU

Le DURQuaP doit s'assurer (i) de prendre des précautions adéquates dans son unité et lors des travaux de réhabilitation de l'école Bernard Moutou Mavougou pour prévenir ou minimiser la pandémie de COVID-19, et (ii) identifier ce qu'il faut faire en cas de contamination d'un employé.

Le contractant devrait identifier des mesures pour faire face à la situation du COVID-19

Les problèmes énoncés ci-dessous comprennent un certain nombre qui représentent une bonne gestion attendue du lieu de travail, mais sont particulièrement pertinents pour préparer la réponse du projet à COVID-19. Il s'agit :

- De l'évaluation des caractéristiques de la main d'œuvre : l'évaluation de ces différents aspects de la main-d'œuvre aidera à identifier les mesures d'atténuation appropriées ;
- De l'entrée/Sortie sur le lieu de travail et contrôles de début des travaux : l'entrée / sortie sur le chantier doit être contrôlée et documentée pour les travailleurs et les autres parties, y compris le personnel de soutien et les fournisseurs ;
- De l'hygiène générale : les exigences en matière d'hygiène générale devraient être communiquées et contrôlées ;
- Du nettoyage et élimination des déchets : effectuer un nettoyage régulier et complet de toutes les installations du site, y compris les bureaux, les logements, les cantines et les espaces communs. Revoir les protocoles de nettoyage des principaux équipements de construction (en particulier s'ils sont utilisés par différents travailleurs) ;
- Du réglage des pratiques de travail : envisagez de modifier les processus de travail et les horaires pour réduire ou minimiser les contacts entre les travailleurs, en reconnaissant que cela est susceptible d'avoir un impact sur le calendrier du projet ;
- Des services médicaux et autres locaux : compte tenu de la portée limitée des services médicaux du projet, le projet devra peut-être référer les travailleurs malades aux services médicaux locaux ;
- Des instances ou diffusion du virus : Le chantier devrait définir les procédures fondées sur les risques à suivre, avec des approches différenciées en fonction de la gravité des cas (légère, modérée, sévère, critique) et des facteurs de risque (tels que l'âge, l'hypertension, le diabète) (pour plus d'informations, voir les directives provisoires de l'OMS sur considérations opérationnelles pour la prise en charge des cas de COVID-19 dans un établissements de santé et dans la communauté) ;
- De la continuité des fournitures et des activités du projet : lorsque COVID-19 se produit, sur le site du chantier ou dans la communauté, l'accès au site du projet peut être restreint et le mouvement des fournitures peut être affecté ;
- De la formation et communication avec les travailleurs : les travailleurs doivent avoir régulièrement la possibilité de comprendre leur situation et la meilleure façon de se protéger eux-mêmes, leur famille et la communauté. Ils doivent être informés des procédures mises en place par le projet et de leurs propres responsabilités dans leur mise en œuvre ;
- De la communication et contact avec la communauté : les relations avec la communauté doivent être gérées avec soin, en mettant l'accent sur les mesures mises en œuvre pour protéger les travailleurs et la communauté.

Pour toutes informations complémentaires, prière de joindre le projet à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat DURQuaP  
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOUN'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo. Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29  
Email : cepdurquapdgg@gmail.com  
www.durquap.cg

## FRANCE

## Mission conjointe institutions et société civile aux 13<sup>es</sup> rencontres internationales des partenariats publics-privés

Pour la première fois, initiée par le Centre de prospective pour le développement (CEPROD), une mission, conduite par le ministre d'État Gilbert Ondongo en charge de l'économie, a assisté, au rendez-vous annuel d'expertise professionnelle autour de nombreuses personnalités françaises et étrangères souhaitant échanger et réfléchir aux meilleurs outils pour leurs projets d'investissement.

Du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, les Rencontres Internationales des Partenariats Publics - Privés, RIPPP, ont permis aux participants de dérouler toute l'actualité politique, économique et juridique des PPP, une occasion également de parler de l'investissement public, de passer en revue toute l'information technique et réglementaire concernant le marché de partenariat, les concessions, les semop, etc.

Ce lieu virtuel conçu pour la circonstance s'est transformé en un événement propice au BtoB dans un format interactif jusqu'à la présentation des appels à projets. De la salle en présentiel à Paris, la délégation congolaise au complet, en respect des mesures barrières, constituant un public attentionné, s'est connectée pour suivre et participer aux « e-networking ».

En présentiel : Ludovic Ngatsé, ministre délégué auprès du ministre de Finances et du Budget, chargé du Budget ; Michel Ngakala, président de la Conférence Générale du CEPROD, ministre chargé de Mission auprès du président de la République ; Paul Obambi, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Brazzaville ; Apollinaire Aya, ambassadeur itinérant auprès du président de la République ; Eugène Ondzambe et Mesmin Euloge Koumba, tous deux conseillers aux réformes et au climat des affaires, au cabinet au ministre de l'économie ; Welcome Cielht Akouala Matondo, conseiller au-



RIPPP vue de la salle lors de l'intervention du ministre d'Etat en charge de l'économie en présence de la délégation congolaise à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 2020/crédit photo : Fredy Mizelet by Flam Image

près du ministre chargé du budget ; Antoinette Kebi, secrétaire exécutif du conseil consultatif de la femme ; Jean Eric Djendja Itoua, expert en coopération et développement ; Didier Ngalebaye, maître de conférences de philosophie et Ignace Ngakala, chargé de mission.

Lors d'une table ronde des Ministres d'Afrique Centrale animée par Marc Teyssier d'Orfeuil, co-fondateur des RIPPP et délégué général du Club des PPP, Gilbert Ondongo via Zoom est intervenu autour du thème « Comblent le déficit infrastructurel de la zone CEMAC ». Invité à prendre la parole, il a présenté les atouts

de la sous-région du Bassin du Congo.

Son plaidoyer à l'investissement a été appuyé par Daniel Ona Ondo, président de la Commission de la CEMAC, connecté depuis Douala au Cameroun et les ministres congolais Ingrid Ebouka-Babackas, en charge du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, connectée depuis Brazzaville et Ludovic Ngatsé, en charge du Budget, présent dans la salle à Paris.

Pour le ministre d'État, Gilbert Ondongo en sa qualité de Président du Comité de Pilotage des

Réformes Economiques et Financières de la CEMAC, l'occasion lui a été donnée de parler des projets menés ensemble dans la sous-région, malgré les freins actuels constitués entre autres par le poids de la dette, de l'insécurité et de la gouvernance.

Et de présenter cette zone de par sa situation géographique, comme étant une partie du continent pouvant être qualifiée de « partie du continent d'avenir » pour ses économies jeunes avec d'innombrables atouts. « Investir dans cette zone revient à faire un pari sur l'avenir », a-t-il confié, expliquant au passage que le Congo s'est inscrit dans la dy-

namique depuis à peine 6 mois. Une démarche commune s'est enclenchée pour harmoniser les pratiques à travers les six pays membres.

Intervenant à son tour, Ingrid Ebouka-Babackas a mis en avant l'attractivité des transports de la sous-région. Une sous-région se situant au milieu du projet de la connexion entre les blocs de l'Afrique du Sud et l'Afrique de l'Ouest a précisé Ludovic Ngatsé. En conclusion, Michel Sapin, l'ancien ministre de l'Économie de France, a rappelé quelques principes économiques et stratégiques en vue de la bonne gouvernance, de la nécessité de créer la confiance, repenser la dette. Et que, dans le cadre du PPP, l'état doit toujours se tenir présent au point de garder un équilibre pour les rôles de chacun.

A propos du cercle de réflexion à l'initiative de cette mission, à en croire un de ses membres, le CEPROD continuera à organiser ce genre de rencontres. La délégation mettra à profit son séjour en France et multipliera ses contacts auprès des investisseurs en vue de la tenue des assises du « Symposium sur les PPP en République du Congo », à Brazzaville.

Prochaine séance de travail connue à l'agenda du 5 au 9 octobre 2020 : la participation aux Ateliers thématiques en ligne (virtuel) aux LRIPPP et Paris - Infraweek.

Marie Alfred Ngoma

## RÉFLEXION

## Le moins que l'on puisse dire ...

Oui, le moins que l'on puisse dire dans le moment très particulier où le président Donald Trump et son épouse Melania se voient contraints d'entrer en quarantaine pour cause de coronavirus c'est bien que le monde entier – et pas seulement les Américains – se demande désormais où vont les Etats-Unis et ce qui peut se passer sur la scène politique américaine.

Survenant alors que la campagne électorale bat son plein, que le premier échange public entre l'actuel président et son challenger démocrate Joe Biden a été particulièrement brutal, que l'Amérique de l'Oncle Sam est profondément divisée entre « suprémacistes blancs » et tenants de l'égalité raciale, que les tensions entre les Etats-Unis et la Chine ne cessent de s'aggraver, que la pandémie provoquée par la Co-

vid-19 suscite une crise économique et financière sans précédent, cette mise à l'écart pour raison médicale du chef de l'Etat le plus puissant du globe provoque une inquiétude et suscite des incertitudes lourdes dont nul ne sait ce qui pourrait sortir.

Pour bien comprendre la gravité de ce qui se passe sous nos yeux, il faut avoir présent à l'esprit le fait que si le monde des humains est resté relativement stable depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale c'est d'abord et avant tout parce que les plus hautes autorités américaines, après avoir mis fin à ce conflit dévastateur, n'ont pas cessé de jouer sur la scène mondiale la carte de la paix, de la liberté, du progrès économique. Ce qui n'a pas empêché, bien sûr, de fortes tensions dont la « guerre froide » avec l'Union soviétique a été le point culminant, mais qui a toujours débouché sur des ac-

cords permettant d'éviter le pire : le pire c'est-à-dire un nouveau conflit mondial que l'humanité aurait payé au prix fort étant donné la sophistication croissante des matériels militaires dont disposent les grandes puissances.

La crise interne dans laquelle les Etats-Unis semblent plonger aujourd'hui affaiblit malheureusement de façon dramatique la Maison-Blanche et plus largement encore l'exécutif américain. Elle risque donc de pousser les adversaires de l'Amérique à avancer plus durement leurs pions sur la scène internationale en partant du principe que les dirigeants américains seront incapables de s'y opposer. Et l'on peut être certain que Vladimir Poutine, Xi Jinping et autres chefs d'Etat en quête de leadership sur la scène internationale mettront effectivement tout en œuvre dans les

semaines à venir pour tirer un profit stratégique de l'affaiblissement des Etats-Unis qui semble se dessiner.

Soyons conscients que la paix mondiale repose plus que jamais sur l'équilibre des rapports de force entre les « Grands ». Si donc, par malheur, l'un d'entre eux vient à sombrer dans une crise interne qui affaiblit fortement sa position stratégique sur l'échiquier mondial, l'on peut être certain que le risque d'affrontements directs ou indirects s'aggraverait au-delà du raisonnable.

Dans le contexte très dangereux que constitue la mise à l'écart de Donald Trump, même si elle est temporaire, il importe au plus haut point que les Etats-Unis envoient des messages rassurants à la communauté internationale. La paix mondiale en dépend très directement.

Jean-Paul Pigasse